

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

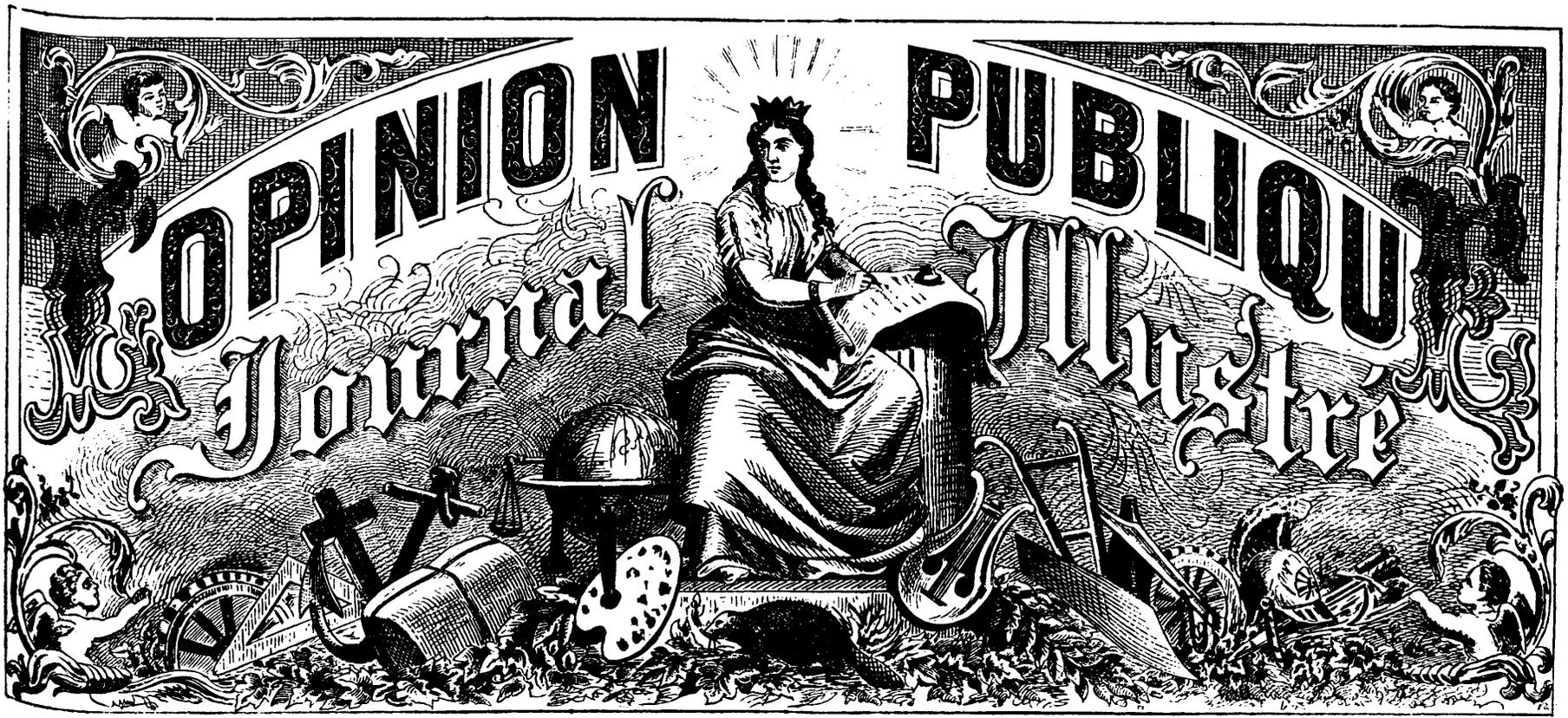
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.▲

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



Nous prenons la liberté d'annoncer à messieurs les marchands qu'ils trouveront des avantages à annoncer maintenant dans notre journal. Ces avantages sont faciles à constater; dans tous les pays on reconnaît l'importance qu'il y a d'annoncer dans un journal illustré; malgré que le prix des annonces y soit beaucoup plus élevé que dans les autres journaux. Un journal illustré se conserve; il est là, sur la table, sans cesse exposé aux regards de tout le monde; une annonce, par conséquent, y est beaucoup plus vue que dans tout autre journal. Nous ne pouvons prendre d'ailleurs qu'un petit nombre d'annonces; ce qui est encore un grand avantage. Quant à notre circulation, elle est suffisamment connue maintenant pour que nous nous dispensions d'en parler.

Nous appelons l'attention de messieurs les marchands sur ces remarques et nous les prions de réfléchir s'ils ne devraient pas encourager une entreprise nationale en faisant une bonne affaire.

L'OPINION PUBLIQUE.

LUNDI, 22 AOUT, 1870.

UNE QUESTION EPINEUSE.

Le fameux aréopage chargé de diviser l'actif et le passif du Haut-Canada et du Bas-Canada, fait plus que jamais parler de lui et donne beaucoup d'ouvrage aux gazettes et aux gouvernements intéressés. Ce n'est pas que la question en elle-même présenterait des difficultés insurmontables si le bon sens et l'équité n'étaient constamment martelés en politique. Les juges à la Solomon deviennent de plus en plus rares, et le Haut-Canada, à l'école de l'honnête Sandfield et de son irascible et bouillant trésorier, ne comprend que son intérêt et le pillage du prochain. C'est lamentable, mais ça est. Qui dit arbitre dit amiable compositeur, homme chargé de vider un débat suivant les règles de l'équité et de la justice. Ce n'est pas dans cet esprit que le Haut-Canada est entré en matière. Avaré et rapace, ne brûlant que du désir d'appauvrir et d'humilier le Bas-Canada, il a dès l'origine émis des propositions insoutenables qui tendaient tout simplement à nous ruiner.

Nous allons essayer de débrouiller la question et de la soumettre à nos lecteurs sous son vrai jour, telle que l'ont posée les derniers événements. La chose ne peut être ni facile ni courte; on l'a compliquée de procédés étrangers qui en masquent au premier abord les plus simples aspects. Mais il s'agit de millions pour Québec et il est très-important que tout le monde sache à quoi s'en tenir. Il faut à tout prix connaître notre état financier pour savoir quelles sommes l'Etat peut employer à promouvoir les intérêts agricoles et industriels du pays. Cette nécessité devient d'autant plus absolue que le mouvement qui se fait partout pour ouvrir dans toutes les directions des voies ferrées et autres, va exposer le coffre public à de nombreux assauts. Et que pourront faire le gouvernement et les chambres de Québec si l'on est toujours dans

la même douloureuse incertitude sur notre part de la dette à payer?

Il y a dans cette affaire la question de fond et la question de forme, ou, mieux peut-être, la question politique et la question légale.

D'après les clauses 111 et 112 de l'acte constitutionnel de 1867, le gouvernement fédéral se rend responsable des dettes de chaque province, avec la restriction qu'Ontario et Québec lui rembourseront l'intérêt à 5 0/0 sur tout montant de la dette du ci-devant Canada-Uni, excédant soixante-et-deux millions cinq cent mille piastres. De l'avis du juge Day, cet excédant sera de dix millions cinq cent mille piastres, en chiffres ronds; c'est donc l'intérêt sur cette somme que les gouvernements locaux d'Ontario et Québec auront à payer à celui d'Ottawa. Voilà pour le passif à partager entre les deux provinces. C'est un beau denier et le Bas-Canada est assez pauvre pour avoir le droit de ne payer que sa juste quote-part. D'après la clause 113, tout l'actif mentionné en la cédule 4 est abandonné au Bas-Canada et à Ontario conjointement. Il est important de connaître cet actif et au risque d'en nuier nos lecteurs, nous en extrayons la liste:

- " Actif devenant la propriété commune d'Ontario et Québec.
- " Fonds de bâtisse du Haut-Canada.
- " Asile d'aliénés.
- " Ecole Normale.
- " Palais de justice dans le
- " Aylmer,
- " Montréal,
- " Kamouraska.
- " Société des hommes de loi, Haut-Canada.
- " Commission des chemins à barrières de Montréal.
- " Fonds permanent de l'université.
- " Institution royale.
- " Fonds consolidé d'emprunt municipal, Haut-Canada.
- " Fonds consolidé d'emprunt municipal, Bas-Canada.
- " Société d'agriculture, Haut-Canada.
- " Octroi législatif en faveur du Bas-Canada.
- " Prêt aux incendiés de Québec.
- " Compte des avances, Témiscouata.
- " Commission des chemins à barrières de Québec.
- " Education—Est.
- " Fonds de bâtisse et de jurés, Bas-Canada.
- " Fonds des municipalités
- " Fonds du revenu de l'éducation supérieure, Bas-Canada."

L'article 142 pourvoit au partage de ce passif et de cet actif. Il est très-utile de le citer de nouveau; la phraséologie en est singulière et il faut l'avoir sous les yeux pour mieux saisir l'argumentation de l'arbitre de Québec, l'hon. M. le juge Day:

" Le partage et la répartition des dettes, crédits, obligations, propriétés et de l'actif du Haut et du Bas-Canada seront renvoyés à la décision de trois arbitres, dont l'un sera choisi par le gouvernement d'Ontario, l'un par le gouvernement de Québec et l'autre par le gouvernement du Canada;... l'arbitre choisi par le gouvernement du Canada ne devra être domicilié ni dans Ontario ni dans Québec."

C'est là tout ce que contient notre Pacte Fédéral à ce sujet: aucune disposition sur la procédure à suivre par les arbitres, sur le mode du partage, sur la manière de diviser l'actif et le passif; mutisme complet sur les lois qui devaient régir la matière. Est-ce le droit français? le droit anglais? Si l'un des arbitres forfait à ses devoirs, de façon ou d'autre, quel sera le remède? Rien encore là-dessus. C'est donc sur ces deux seules clauses, 113 et 142, qu'a été établi et qu'a voulu procéder le Tribunal arbitral.

Nous connaissons l'actif et le passif à partager, la Cour chargée de la décision; voyons maintenant les prétentions

respectives des parties. Nous n'aurons pour cela qu'à suivre le rapport du Juge Day: C'est un travail solide, savant, inattaquable; et nous comprenons, en le lisant, pourquoi les journaux du Haut-Canada ne disent pas un mot du mérite intrinsèque de l'affaire et se contentent de batailler sur des points secondaires, tels que l'opportunité de la résignation de notre arbitre et le droit qu'ils attribuent aux deux autres arbitres, McPherson et Gray, de continuer seuls l'arbitrage.

On peut en très peu de mots résumer ce que voulaient Québec et Ontario devant les trois arbitres. " Nous ne voulons pas, dit le gouvernement de Toronto, remonter plus haut qu'à 1841 pour le partage de notre actif et de notre passif; la section 142 fait table rase de tout ce qui a précédé l'Union de 1841, union qui a confondu en un tout la fortune politique et financière des deux Provinces. Aller plus loin, c'est violer la loi. L'arbitrage n'a pas à s'occuper de la pauvreté, de la banqueroute imminente du Haut-Canada lors de l'Union avec le Bas, qui l'a sauvé par sa fortune et son état florissant. Prenons l'actif et le passif tels qu'ils sont aujourd'hui, sans remise de quelques millions que le Bas-Canada peut avoir payés pour vous, et divisons le tout en suivant la proportion des dettes locales, ou suivant la population, ou encore suivant l'actif capitalisé, according to the proportion of capitalized assets."

De son côté, le gouvernement de Québec dit: l'acte d'Union de 1840, mis en force en 1841, a créé entre ces deux Provinces une société universelle,—*societas universorum bonorum*;—Le Bas-Canada dans le temps n'avait pas de dettes; au contraire, il avait près de deux cent mille dollars en caisse; le Haut-Canada devait cinq à six millions, n'avait plus de crédit, ses déficits annuels étaient de plus de deux cent mille piastres, et Québec a payé sa dette et rétabli son crédit. La société se dissout; fort bien. Mais liquidez convenablement et légalement: faites moi d'abord raison, tenez-moi compte de ces 5 à 6 millions et partageons ensuite également l'avoir et les dettes. C'est là en substance ce que les deux demandent dans un déluge de mots et de chiffres. Ontario fut effrayé de la proposition de Québec et en demanda le rejet pur et simple par une espèce de défense en droit ou objection préliminaire faite *in limine*. Agir autrement eût été pour lui admettre la justesse du principe qui devait présider à la division des dettes et de l'actif; c'eût été pour lui se montrer honnête et reconnaître l'obligation de payer à moins une dette de reconnaissance. On sait une partie du reste: le colonel Gray, arbitre du gouvernement d'Ottawa, se rangea du côté du Haut-Canada, la prétention de Québec fut écartée, et il fut décidé, contre le bon sens, l'équité et la loi, qu'on procéderait au partage sans égard à l'état des parties avant 1841, et qu'Ontario, si fier, si dédaigneux du Canada inférieur, voulait en garder les dépouilles et ne pas rendre gorge.

M. Day ne put résister à un tel déni de justice et donna sa résignation, ne voulant pas consentir à faire partie d'un Tribunal qui posait l'iniquité comme principe du partage et la conservation du bien d'autrui comme mode de division de l'avoir et du *débit*. Il faut voir à ce sujet la flagellation infligée par le juge Day à Sandfield et son compère Wood; son argument n'est pas si serré qu'il ne laisse quelquefois place à des sarcasmes qui doivent faire bondir ces honnêtes répudiateurs. Nous allons en donner un abrégé très raccourci.

Les prétentions contradictoires des parties, selon le Juge Day, soulèvent deux questions: 1o Les termes de l'acte de 1867 empêchent-ils en aucune façon les arbitres d'examiner les détails de la dette ou de l'actif de chaque Province avant 1841? 2o Les arbitres sont-ils privés, soit à raison de circonstances particulières ou de quelques principes généraux de loi, du droit de prendre cette dette (d'avant 1841) en considération dans le règlement et le partage ordonnés par la même clause 142?

Première question.—Il ne faut pas perdre de vue que la clause 142 est la seule source comme la seule mesure de l'autorité des arbitres. Or, que dit elle? "Le partage et la répartition des dettes, crédits, obligations, propriétés et de l'actif du Haut et du Bas-Canada seront référés à la décision de trois arbitres." Il faut bien admettre que ces termes sont des plus larges, des plus étendus—dettes et obligations, actif, crédits et propriétés—sans aucune qualification quant à leur nature ou à leur origine, sans aucune mention ni indication de délai, de temps spécifié. Ces mots n'impliquent-ils pas irrésistiblement le pouvoir comme le droit de diviser et répartir tout l'actif et tout le passif, et non pas seulement une partie? Les arbitres peuvent-ils, en face de mots d'une aussi grande portée, refuser de considérer les détails de cet actif et de ce passif, et peuvent-ils s'imposer quant au temps une restriction que la loi n'a pas créée? Mais non-seulement la loi n'a pas imposé une telle restriction—elle s'exprime au contraire d'une manière formelle dans le sens opposé. Observons que les biens et dettes à diviser ne sont pas ceux du Canada mais bien ceux du Haut Canada et du Bas-Canada. L'usage de ces mots est une expression non-équivoque de l'intention de la loi. Si l'on avait employé les termes de biens et dettes du Canada, il pourrait y avoir une apparence de raison à soutenir que la loi n'avait en vue que les biens et dettes de la Province créés durant l'Union. Mais l'emploi des termes "actif et passif du Haut-Canada et du Bas-Canada" donne à la question une solution incontestable. Et le savant juge établit victorieusement par la comparaison de plusieurs des clauses de l'acte d'Union de 1840 et de l'acte constitutionnel de 1867, que son interprétation de la clause 142 est la seule logique, la seule raisonnable, la seule qui conduise nécessairement à l'obligation pour les arbitres de prendre en considération l'état financier des deux Provinces antérieur à 1841 dans le règlement de leurs affaires d'après les provisions de l'acte de 1867.

Deuxième question.—Maintenant, se demande l'Honorable M. le Juge Day, y a-t-il, soit dans la loi en général, soit dans les circonstances particulières du cas, quelque chose qui leur enlève le droit d'envisager ainsi la question?—Tout au contraire: les termes de l'acte d'Union de 1840 indiquent l'intention des parties et fixent la nature du contrat intervenu entre les provinces par cet acte. Par la clause 12, il est stipulé que la représentation sera égale. La section 50 veut que tous leurs droits et revenus ne forment plus qu'un seul et même fonds consolidé pour le service public de la Province du Canada, et l'article 56 déclare que l'intérêt sur la dette de chaque Province constituera le second item à prendre sur le revenu consolidé. C'était donc l'égalité complète. Pourtant dans le temps la population des deux Provinces était à peu près de trois à deux en faveur du Bas-Canada, dont le revenu excédait de beaucoup toutes les obligations, tandis que le Haut-Canada, écrasé par une dette d'au-delà de cinq millions et demi, montrait annuellement un déficit d'au-delà de \$200.000.00.

L'acte de 1840 établit donc clairement que durant l'existence de l'Union il devait y avoir égalité d'avantages sans égard à l'inégalité des circonstances. Toutes les obligations de la Province devaient être payées à même le revenu consolidé; de fait, il n'existait aucun autre moyen de les payer après que le revenu de chaque province eût été fondu en un seul.

Comme on s'attendait que cette Union durerait toujours, on ne fit aucune disposition pour sa dissolution; mais il ne peut y avoir aucun doute que l'égalité qui en a formé la base, implique nécessairement lors de la rupture, sans aucun égard à la population ou à d'autres avantages, l'égalité dans le partage de tout l'actif et de tout le passif créé pendant l'existence de l'Union. Et ce principe de division, tiré de la seule source qui soit pour nous une autorité et la seule applicable au cas, est le même que nous fournirait la loi des deux Provinces en l'absence de tout autre guide. Les prémisses étant ainsi posées, on voit de suite les déductions que doit en tirer M. Day. Ces déductions sont longues et fortes, appuyées de raisons solides puisées aux meilleures sources du droit et de l'histoire, fouettent les propositions d'Ontario et nous font toucher du doigt la position inexpugnable prise par les avocats du gouvernement de Québec. On peut ainsi résumer en quelques lignes la théorie du Juge Day, à laquelle nous avons déjà eu occasion de toucher en parlant de la prétention du gouvernement de Québec: L'acte d'Union de 1840 a créé entre le Haut et le Bas Canada une véritable société, dans le genre de la commu-

nauté légale existant entre mari et femme, ou des sociétés universelles particulièrement connues chez les Romains et dans le moyen-âge, et même encore en usage chez quelques peuples de l'Europe. Les principes qui régissent ces sociétés à leur formation, durant leur existence comme à leur dissolution, sont ceux qui doivent présider à la dissolution de l'Union et au partage des biens et dettes accumulés pendant qu'elle a vécu; partage égal de tout l'actif énuméré dans la cédule 4, partage égal des \$10.500.000 de dettes à payer, mais remise par le Haut au Bas-Canada des quelques millions payés par la société pour la dette du Haut-Canada contractée avant 1841. Nous ne pouvons nous refuser la satisfaction de donner la traduction littérale du pavé historique jeté à Ontario et qui couronne si bien l'œuvre de M. Day.

"Telles sont, dit-il, mes vues sur le côté légal des questions soulevées. Après avoir soigneusement envisagé les relations des parties et toutes les circonstances, il me paraît aussi que l'équité, la justice du cas veut qu'on examine les dettes et biens des Provinces au temps de l'Union, en 1841. Une simple proposition prouve la justesse de cette manière de voir: si l'Union, au lieu de durer 26 ans, avait été dissoute au bout de quelques mois, ne serait-il pas manifestement et souverainement injuste de prétendre que le Bas-Canada aurait été tenu lors du partage de prendre sur ses épaules la moitié de cette énorme dette du Haut-Canada? mais aujourd'hui l'injustice serait la même qu'alors.

"C'est aujourd'hui un fait acquis à l'histoire que le Haut-Canada, quelles que fussent ses ressources non encore exploitées, se trouvait en 1841 dans de grands embarras financiers, et ce n'est pas trop dire que de prétendre que son union avec le Bas-Canada l'a sauvé d'une crise qui aurait eu les proportions d'une calamité.

"On lit dans la vie de Lord Sydenham, pages 133-134, sur l'autorité des documents parlementaires de 1840: Dans l'état de 1839, le Haut-Canada était à la veille de la banqueroute et n'avait un revenu annuel que de £78.000. L'intérêt de la dette se montait à £65.000 et les dépenses ordinaires de son gouvernement atteignaient £55.000, laissant ainsi un déficit annuel de £42.000; l'absence de port de mer le privait de la facilité d'augmenter ses revenus par le moyen si usité et le moins onéreux de l'imposition de droits, et il ne pouvait plus répéter l'expédition ruineuse de payer l'intérêt de sa dette par de nouveaux emprunts.

"Le gouvernement impérial suggéra et fit l'Union du Haut et du Bas-Canada pour tirer le Haut-Canada de l'état dans lequel il lui était impossible de rester.

"Et Lord Sydenham, dans ses lettres du 20 novembre et du 8 décembre 1839, dit encore: Les finances sont dans un état encore pire qu'on le croyait en Angleterre. Le déficit annuel est déjà de £75.000 et excède le revenu. Tous les travaux publics sont suspendus. L'émigration de la province s'opère nombreuse et rapide. La propriété est dépréciée de moitié. L'Union offre le seul moyen de rétablir ses finances en ce qu'elle décidera l'Angleterre à aider au Haut-Canada à remplir son trésor vide.

"Ces extraits, continue M. Day, auxquels on pourrait ajouter d'autres également forts, montrent combien était urgente pour le Haut-Canada la nécessité de se relever par l'Union. Comment donc prétendre que le Bas-Canada, sans aucune stipulation à cet effet et sans avoir reçu aucune compensation apparente ni équivalente, devrait supporter la moitié de cette dette du Haut-Canada—et cela malgré qu'il n'eût lui-même aucune dette et que son trésor contient alors \$190.000 tandis que celui du Haut-Canada était à sec."

Tels sont, en résumé très-pâle, les motifs du jugement de l'hon. M. Day.

Nous désirerions aussi parler des questions soulevées par les procédés adoptés et par le gouvernement de Québec et par les deux autres arbitres après la résignation du juge Day. Ce sera le sujet d'un autre article. Nos lecteurs nous pardonneront notre longueur à raison de l'importance du sujet: plusieurs millions sont en jeu et il y va d'une question d'honneur national. Qu'il nous suffise de dire que le juge Day, dans son admirable travail, met à nu la mauvaise foi, disons le mot, la malhonnêteté du gouvernement d'Ontario, et nous donne tristement à penser sur le colonel Gray, qui a passablement l'air de s'être livré au Haut-Canada.

J. A. MOUSSEAU.

LES ZOUAVES.

Un détachement de zouaves canadiens est parti, jeudi dernier, pour Rome. Ils étaient 40, jeunes, la plupart très-jeunes même. Leur extérieur ne produira pas, peut-être, une aussi bonne impression que les détachements précédents sur ceux qui les verront passer, mais leur courage n'en sera pas moins admiré et leur dévouement moins apprécié. Ce n'est que le premier élan d'un nouveau mouvement qui s'organise en ce moment dans tout le Bas-Canada sous les auspices de nos évêques. Il est bien probable que cette fois-ci, nos jeunes compatriotes ne reviendront pas sans avoir quelque peu éprouvé le feu de l'ennemi. Les journaux anglais protestent contre ce mouvement; ils prétendent que c'est une violation du droit public, que nous n'avons pas le droit d'aller nous enrôler sous le drapeau d'un prince étranger. Ils blâment le gouvernement qui permet ce mouvement et menacent, s'il continue, de décider la population protestante à refuser le paiement des taxes qu'elle est obligée de payer pour l'entretien des écoles militaires, sous le prétexte que ces écoles militaires forment des soldats pour l'étranger.

C'est spécieux, mais ce n'est pas fort.

Laissons parler ces messieurs et faisons ce qu'il nous plaît de faire; nos devoirs d'allégeance ne s'y opposent pas et la religion nous y invite.

Les sympathies patriotiques de Québec pour la France se sont manifestées, jeudi dernier, d'une manière pratique dans une assemblée publique où plusieurs de ses premiers citoyens ont fait des discours chaleureux. Après l'assemblée, une procession se forma et parcourut la ville en chantant la *Marseillaise*. Les souscriptions se montèrent immédiatement à plusieurs centaines de piastres.

LA SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE.

Nous lisons dans la *Liberté*, sous la signature de M. Emile de Girardin:

Il convient que nos nationaux affirment en face de l'étranger hostile ou neutre, ami tiède ou ennemi caché, que le cœur de la France bat partout où se trouve un Français. Nous n'en doutons pas, nos Français d'Angleterre et nos Français d'Amérique s'associeront au magnifique mouvement qui, sans compter, a offert à la patrie des hommes et de l'argent, des dévouements et des sacrifices, l'or du riche et l'obole du pauvre. C'est surtout quand on est loin de la terre natale qu'on doit tenir à se rapprocher d'elle en contribuant à adoucir les souffrances de ceux qui vont se battre pour l'honneur de notre drapeau.

Où, le cœur de la France bat en Amérique comme à Paris. Nous le prouvons à New York, on le prouve à San Francisco, à la Nouvelle-Orléans, à Philadelphie, à Baltimore, à Chicago, au Canada et à la Havane et partout. Nous ne sommes pas en arrière; il se recueille de l'argent et il part des hommes tous les jours. C'est dommage que l'Océan soit si large; il y aurait déjà bien des franco-américains qui auraient enjambé la frontière!

Il y a déjà eu près de cent mille piastres souscrites parmi les Français des Etats-Unis.

"LA GAZETTE DE SOREL."

Ce journal est entré dans sa 14e année d'existence et annonce à ses lecteurs une prospérité toujours croissante. Cela parle hautement en faveur de son propriétaire, M. Barthe, dont on peut ne pas toujours partager les idées, mais qui n'en est pas moins un journaliste habile et énergique.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Après la bataille de Woerthe.—Recit d'Edmond About.—Entrée avec McMahon.

Paris, 18.—Edmond About a décrit comme suit les scènes qui se sont passées après la bataille de Woerthe. On pouvait voir la retraite de certains régiments, tandis que quelques mauvais soldats tout débâchés, démoralisés et désarmés, se jetaient en désespérés de l'autre côté du chemin.

Notre artillerie doit avoir affreusement souffert, vu que tant de caissons sont passés le long de la voie sans canons. Mais un ou deux régiments de la ligne arrivèrent, semblant en bon état, presque tout au complet, ayant le fusil à Pépaulé et le havre-sac sur le dos. Derrière eux s'avancait le maréchal McMahon dans une attitude digne, souriant et aussi frais qu'un rose. Je le saluai à son passage. L'un de ses aides, M. d'Alzacc, me nomma alors au vieil héros, qui me raconta bien simplement l'histoire de sa déroute. J'avais, dit-il, 35.000 hommes, et j'en trouvai 150.000 à ma rencontre. Nous avons dû céder au nombre. L'ennemi nous a tué et blessé environ 5.000 hommes, mais nous aurons notre revanche. Expliquez cela au public: mais dans quelle direction allez-vous?—A Saverne, répondis-je.—Mais vous vous y serez capturés, dans deux heures, les Prussiens seront à cet endroit, ajouta le général.—Ma femme et mes enfants sont là, répondis-je.—Que Dieu vous preserve, dit le général, et ne manquez pas d'assurer que le moral de nos troupes est excellent.

Nous nous serrâmes les mains. J'échangai quelques paroles agréables avec M. d'Alzacc, puis je cherchai en vain dans les rangs de l'état major M. De Vogue, officier de l'ordonnance. Ce brave jeune homme plein de promesses s'était fait tuer par un boulet qui lui avait frappé le crâne. Le général Colson s'était aussi fait tuer par un boulet qui l'avait atteint au cœur. Ces deux officiers étaient tombés mort au côté du maréchal McMahon, dont la vie était sans cesse exposée.

Un régiment de turcos arriva en dernier lieu, c'était le plus complet et le plus beau des trois. Ces braves soldats n'avaient jeté à bas ni leurs havre-sacs ni leurs armes. L'un d'eux s'avança hors des rangs et me serra dans ses bras. C'était Albert Drury, un confrère journaliste. Cet excellent ami me dit: Je me suis rendu à votre maison, elle est vide et toute votre famille est en sûreté, mais vous? Comme vous voyez, je suis ferme. O mes pauvres amis, quel désastre; nous le réparerons néanmoins. Un peu plus loin, je vois un homme portant un habit court de velours gris, et marchant comme un officier. C'est M. Guildrau, artiste de l'Illustration, un ancien ami que je n'ai connu pourtant qu'avant hier. Il porte un portefeuille, et il n'a pas de doute que demain à Pfulzbourg, il esquissera cette retraite honteuse. Les habitants de la Sa- verne frappés de terreur s'enfuient le long du chemin, ou se cachent dans les jardins; quelques régiments de ligne cependant errent dans les rues; leur marche calme et couragieuse ne se termine pas avant 11 heures du soir. Ils appartenaient au 5e corps, ils sont venus trop tard à Eichssoffen pour prendre part au combat. Je trouve le village sous l'empire d'une panique vraiment fabuleuse.

Le maréchal McMahon est arrivé en cet endroit samedi soir à 11 hrs, accompagné du reste de son armée, et précédé d'une troupe de fugitifs respirant à peine. En quelques instants, Saverne fut rempli des soldats du premier corps, qu'on croyait s'être repliés vers Bitsche. Ils se logèrent où ils purent; les plus heureux furent ceux qui logèrent dans les maisons de leurs amis de ce village; ceux qui avaient apporté avec eux leurs havre-sacs, et leur appareil de campement, couchèrent sous des tentes. Un grand nombre couchèrent sur le pavé, et dans les champs. On passa la nuit en proie à la plus grande terreur; car si l'ennemi eut su profiter de l'occasion, il aurait pu faire 10 ou 15.000 prisonniers. La présence de troupes épuisées de faim, rassura quelque peu la population du village.

Une lettre du général Rocher, commandant des zouaves français, donne des détails d'un intérêt poignant sur cette même bataille de Woerthe.

Saverne, 8 août.

Mon cher, remercions Dieu qui m'a conservé au milieu des plus terribles dangers qui se puissent rencontrer dans la débâcle d'un soldat. Par miracle, je suis encore vivant, sans une

égratignure et en parfaite santé, quoique le cœur brisé et acablé de chagrin. Mes pauvres officiers, mes pauvres soldats ! je n'ose vous dire combien nous en avons perdus ; vous en auriez trop de douleur. Vous saurez plus tard les noms de ceux que vous connaissiez et que vous aimiez, et que vous ne reverrez plus.

Les hardis camarades se sont battus comme des héros, comme des lions ! De soixante-cinq officiers sous mon commandement, quarante-sept sont manquants. Sept, ce matin pleins d'ardeur et de vie, ont été tués, deux cette après-midi. Mon malheureux lieutenant-colonel, Deshorties, a été blessé au côté par une balle qui a pénétré dans l'abdomen. Il n'a eu que la force de me serrer la main, comme je me retirais. Il a été emporté et probablement il est mort dans une ambulance prussienne. Deux chefs de bataillon ont été tués : un troisième est mort ou prisonnier.

Après quelques autres détails le général continue : Nous avons combattu comme des lions, trente-cinq mille contre cent mille et entourés de tous côtés. Le général Camon a été tué, ainsi que Robert de Vogal ; Alfred de Gramont, frère du ministre des affaires étrangères, a été blessé au bras gauche. Les autres corps ont souffert presque autant que le mien.

Le maréchal McMahon s'est magnifiquement conduit. Il a fait tout ce qu'un homme pouvait faire, mais il n'avait pas assez d'hommes. Nous ne pouvions pas lutter avec cent mille hommes, appuyés par trois fois plus d'artillerie que nous n'en avions. Finalement, nous avons infligé à l'ennemi des pertes si fortes que c'est sans aucun doute la raison qui l'a empêché de nous poursuivre plus vigoureusement. S'il l'avait fait, le désastre aurait été terrible. Le ciel sait qu'il a été assez sanglant comme cela.

La bataille a commencé à 7 1/2 heures du matin, et elle durait encore après la nuit. Nous avons retraité par une pluie battante, et quand nous avons fait halte, sans tentes ni feu, nous avons été obligés de nous coucher dans la boue.

REVUE.

Nous avons vu, samedi dernier, quelle était la position des deux armées : les Français retraités jusqu'à Metz et les Prussiens, tirant le plus grand avantage possible de leurs succès, s'avancèrent toujours sur le territoire français.

La plus grande consternation régnait à Paris, un vote de non confiance précipitait à bas le ministère Ollivier et les chambres chargeaient le comte Palikao de la formation d'un nouveau ministère.

Un rapport disait que l'impératrice et le prince impérial, effrayés de l'impopularité de l'empereur, s'étaient enfuis à Londres, mais rien n'est venu confirmer ce rapport. Voici maintenant les principaux événements de la semaine :

Lundi, les Prussiens avançaient toujours et des escarmouches continuelles avaient lieu entre l'avant-garde prussienne et l'arrière-garde française. Ce même jour, Strasbourg était investie, on disait toute communication coupée entre Metz et Paris ; et Bazaine remplaçait Lebœuf comme commandant en chef.

Mardi, toute l'armée française retraitait et l'empereur transportait ses quartiers à Longueville, à 48 milles de Nancy. Les Prussiens ayant voulu attaquer les Français, furent repoussés avec de grandes pertes. Pendant ce temps, sept mille cinq cents ouvriers étaient occupés à mettre Paris en état de défense. Les Prussiens atteignaient Toul, vingt milles à l'ouest de la Moselle.

Une grande bataille a eu lieu mercredi sous les murs de Metz. La victoire est restée aux Français, mais les pertes sont très-grandes des deux côtés. Un rapport évidemment exagéré portait les pertes des Prussiens à 40,000 hommes. D'autres rapports les évaluent à 20,000. Les dépêches de mercredi confirment l'importance des engagements des jours derniers. Ce jour-là, 600,000 Allemands foulaient le sol français et l'armée française était chassée de ses deux points de défense sur la Saar et la Moselle. Voici quelques détails sur la bataille dont nous parlions ci-haut :

Paris, 18.—On vient de publier la dépêche suivante du maréchal Bazaine :

Verdun, 17 à 8 p. m.—Aujourd'hui l'armée du Prince Frédéric Charles a commencé une légère attaque sur la droite de notre position. La division de cavalerie du général Fortun, et le 2d corps sous le commandement du général Frossard ont fait une vigoureuse résistance.

Une autre division du corps stationné à Rebillon, à la droite et à la gauche de Rolle-Nille, arriva heureusement et prit part à l'action qui dura toute la nuit.

L'ennemi avait des troupes considérables et a fait beaucoup d'efforts pour reprendre l'offensive ; ils ont été vigoureusement repoussés.

Un corps d'armée prussien s'efforça de tourner notre gauche, mais partout nos positions furent maintenues et l'ennemi subit des pertes très-fortes ; nous avons essuyé des pertes considérables. Le général Bolleville a été blessé.

Pendant l'action, un régiment de Montagnards fit une charge sur l'état-major de Bazaine ; vingt-cinq hommes de l'escorte du général McMahon ont été mis hors de combat.

Paris, 19.—Le Figaro donne aujourd'hui les détails de la bataille de Longueville. La bataille a eu lieu à Berny, à 4 kilomètres de Metz, dimanche. La moitié de notre armée, se composant environ de 200,000, passait la Moselle, à cet endroit. Sur un point les Prussiens se trompèrent et attaquèrent environ une heure trop tôt : le corps du général Ladmirault et Dreu ne purent faire face à l'ennemi qu'une heure environ après la première attaque. Les Prussiens avaient certainement les plans des fortifications de Metz, mais ils paraissent n'avoir pas contenu des détails du fort Oventin, afin de tâcher d'éviter le fort St. Julien. Ils s'avancèrent dans la direction du fort Oventin, qui, lorsque les Prussiens furent à portée, ouvrit un feu violent. Dans leur confusion, les Prussiens retraitèrent et vinrent se placer à la portée des canons du fort St. Julien, qui commença une vive fusillade, ce qui augmenta les pertes de l'ennemi.

Les Prussiens attaquèrent ensuite un autre endroit, qui ne fut défendu que par un seul régiment d'infanterie et les batteries masquées des mitrailleuses, qui firent de grandes trouées dans les rangs ennemis. La fusillade cessa vers 7 1/2 heures du soir, après avoir duré 4 heures.

Nous avons environ mille morts et autant de blessés. Les Prussiens demandèrent un armistice afin d'enterrer leurs morts : Ils admirent que leurs pertes s'élevaient à 8,000 morts. L'armistice fut refusé.

A cette bataille, le premier corps des Prussiens était commandé par le général Montevell, et le 7e par le comte de Sassenbrun. Les Prussiens avaient 50,000 fantassins, 3,200 cavaliers et 96 canons.

Une foule d'escarmouches, souvent très-meurtrières, ont eu lieu. Maintenant les troupes françaises retraitent vers Châlons et les Prussiens les suivent mais ne s'arrêtent pas à faire le siège des places fortes. Une grande bataille, qui sera peut-être décisive, aura probablement lieu bientôt sous les murs de Châlons.

Le moral des troupes française est excellent. Il n'est peut-être pas sans intérêt de mettre en regard les prétentions des deux souverains en cas de succès.

Le roi Guillaume se contente de détrôner Napoléon pour le remplacer par un d'Orléans, de faire payer à la France les frais de la guerre et de prendre la Lorraine et l'Alsace ; Napoléon est plus exigeant : il demande : 1o. que la Prusse soit réduite à ses premières limites et la Confédération germanique placée sous la protection de l'Autriche ; 2o. que le Hanovre et autres petits états de l'Allemagne soient reconstitués comme avant le traité de Prague ; 3o. que la France reçoive les provinces du Rhin comme indemnité ; 4o. la négociation de la liberté, de l'indépendance de la Pologne avec la Russie et la Prusse, avec un prince de la famille Bonaparte sur le trône de Pologne ; 5o. que la Belgique soit annexée à la France, et que le roi Léopold soit fait roi de Bavière à la place du roi actuel qui sera privé de son royaume ; 6o. que les provinces de Roumanie soient données à la Russie comme indemnité pour la perte de la Pologne, mais avec promesse de respecter la Turquie.

Napoléon demande encore plusieurs choses bien importantes, par exemple, les îles Baléares, l'annexion du Portugal à l'Espagne. Son dernier désir est que la France soit gouvernée par une régence composée de l'impératrice, de deux princes du sang, de deux maréchaux, de deux sénateurs et de deux députés, jusqu'à ce que Napoléon IV ait atteint sa 20e année.

Pour un homme qu'on dit vaincu et presque détrôné, ces conditions ne sont pas si mal. Pour notre part, nous ne croyons pas à ces rumeurs de paix pas plus que nous croyons à la maladie, à la folie et à la mort de Napoléon. Nous croyons que ceux qui font ces nouvelles sont bien plus fous que lui.

La question du moment est de savoir si les Français sont en état de se concentrer à Châlons comme ils paraissent avoir l'intention de le faire, et si les dépêches prussiennes annonçant que Bazaine vient d'être vaincu et repoussé dans les murs de Metz dans une sortie qu'il avait faite pour rejoindre l'armée de Châlons sont vraies.

Voici cette dépêche du roi de Prusse lui-même :

« Nous avons défait les Français sous le commandement du maréchal Bazaine. Après la bataille, qui a duré dix heures, nous avons compté 40,000 tués et blessés. Les soldats de la garnison furent faits prisonniers. J'étais à la tête de l'armée. La défaite des Français a été complète. »

(Signé)

GUILLAUME.

Les dépêches privées confirment la nouvelle de la victoire des Prussiens.

Si cette nouvelle était vraie le prince royal de Prusse passerait probablement à Châlons bientôt et serait dans quelques jours sous les murs de Paris, pendant que les deux autres corps de l'armée prussienne assiègeraient les places fortes de France restées en arrière et empêcheraient les troupes françaises qui se trouvent à Metz de se rendre à temps à la capitale pour la défendre.

Les nouvelles venues de France directement ne jettent pas beaucoup lumière sur la situation. On paraissait être certain de la jonction de Bazaine avec le général McMahon et le corps de réserves de Châlons et on avait confiance dans les mouvements stratégiques des généraux français. Il ne manque pas d'amis de l'empereur, même ici, qui s'attendent encore à une brillante victoire des Français et à l'annéantissement complet de l'armée prussienne dans les plaines de Châlons ou sous les murs de Paris.

Ils disent toujours que Napoléon se voyant dans l'impossibilité de pénétrer en Allemagne aura cherché à attirer l'ennemi dans l'intérieur de la France pour l'écraser complètement, lorsqu'il aurait trouvé son champ de bataille. Nous n'avons pas d'objections à la réalisation de leurs projets ou plutôt de ceux de l'empereur, mais il faut avouer qu'il est téméraire qu'il les exécute. Espérons donc, qui sait ?

Quoiqu'il en soit le général Trochu a lancé une proclamation qui donne à penser que Paris aura à soutenir un siège.— Voici cette proclamation :

A la Garde Nationale,

A la Garde Mobile,

Aux Troupes et Marins de l'Armée de Paris, et à tous les défenseurs de la capitale :

« J'ai été nommé gouverneur au milieu des événements de la plus haute importance. L'honneur est grand : le péril ne l'est pas moins. Je compte sur votre patriotisme au cas où Paris aurait à soutenir un siège. L'occasion n'a jamais été aussi belle pour prouver au monde qu'une longue prospérité n'a pas éternué le peuple de ce pays. Vous avez devant vous l'exemple d'une armée qui s'est battue un contre trois. Sa défense héroïque commande l'admiration de tous. Prouvez par votre conduite que vous connaissez toute l'étendue de la responsabilité qui pèse sur vous. »

BONNE NOUVELLE.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que Bazaine est en route sur Châlons après avoir laissé une garnison de 20,000 hommes à Metz.

Ce pauvre Bazaine ! il avait été tellement battu, disaient les Prussiens, les Anglais et les Américains, qu'il ne pouvait plus se montrer ; il était à la veille de sauter avec les débris de son armée vaincue et les forteresses de Metz. Et pendant ce temps-là il était en chemin ; il s'en allait rejoindre McMahon à Châlons !... Nous avons hâte de voir le Witness, John Dougall et ses pareils. Ils feraient bien maintenant d'aller aider les Prussiens. Il est bien probable qu'ils ne reviendraient pas plus de Châlons que leurs amis, mais il y aurait moyen de se consoler d'un pareil malheur.

Ah ! C'en était fait... les Français n'étaient plus les Français, et vous vous écriez dans votre ridicule fanatisme : « tant mieux ! »

Ah ! Ah ! quelle laide grimace ils font aujourd'hui !

FAITS DIVERS.

DÉSASTRE MARITIME.—Une collision s'est produite, vendredi soir, à 8 heures moins un quart, près de Bedoe's Island, entre le steamer *Norwalk*, de Coney Island, à bord duquel se trouvaient 5 à 600 passagers, et le schooner *Lady Ellen*, chargé de charbon.

Le pilote du *Norwalk*, nommé Seeley, était dans un état

d'ivresse que tous les passagers avaient pu constater ; il ne s'aperçut que le schooner courait sur lui que quand il n'était plus temps de virer de bord. Le beaupré de ce dernier bâtiment heurta violemment le *Norwalk* par le travers, répandant parmi les passagers une terreur indescriptible. Deux enfants, assis sur le plat bord, tombèrent à l'eau et se noyèrent. Plusieurs dames, dans leur effroi, s'élançèrent par-dessus le pont, mais on réussit à les sauver.

Au milieu de ce tumulte, les personnes qui avaient conservé leur sang-froid réclamaient à grands cris les appareils de sauvetage ; mais ils étaient soigneusement enfermés sous clef dans une cabine. Alors un passager s'emparant d'une hache, démolit la cabine, saisit les appareils, les lança à l'eau avec l'aide de ses voisins, et l'on vit aussitôt les voyageurs affolés sauter à l'eau l'un après l'autre, pendant que d'autres s'efforçaient de détacher la chaloupe, tentative qui, heureusement ne réussit pas, car cette embarcation aurait infailliblement sombré sous le poids des nombreux naufragés qui se préparaient à se précipiter dedans.

Sur ces entrefaites, un remorqueur arriva à toute vapeur, recueillit la plupart des personnes qui étaient à l'eau, prit le *Norwalk* à la remorque et le conduisit à Brooklyn, au pied de Sullivan street, où tout le monde fut heureusement débarqué.

Ce premier sauvetage opéré, le remorqueur se mit à la recherche du *Lady Ellen*, à bord duquel plusieurs passagers du *Norwalk* avaient sauté, l'atteignant au-dessus de Governor's Island, embarqua les voyageurs et les déposa à Brooklyn, dans Atlantic Dock.

Le chiffre exact des victimes n'est pas connu. Il paraît certain que six personnes au moins ont été noyées, et que dix à douze ont disparu. Une quarantaine sont plus ou moins grièvement blessés.

Postérieurement le *Norwalk* a été conduit au pied de Coney street, où il s'est échoué. La perte matérielle est de \$7,000.

La responsabilité de ce désastre est imputée d'une commune voix, par tous les passagers, au capitaine Wilson, du *Norwalk*, et au pilote Seeley. Ce dernier, comme nous l'avons déjà dit, était ivre ; et le capitaine, au lieu de s'occuper de son navire, ne songeait qu'à flirter avec deux jeunes élégantes, en la compagnie desquelles il se trouvait encore au moment de la collision.

LE TROPPIAN ANGLAIS.—John Jones, Alias Owen, a été jugé, la semaine dernière, aux assises d'Aylesbury, présidées par le juge Channell, pour l'assassinat d'Emmanuel Marshall et de sa famille—en tout sept personnes—dans une maison isolée de Denham.

Jones est un homme de trente-cinq ans, sans éducation, mais qui n'est ni un maniaque ni un idiot.

Les dépositions n'ont laissé aucun doute sur la culpabilité de l'accusé, qui avait engagé chez un prêteur sur gage, le lendemain du crime, la montre d'une de ses victimes, et qui, lorsque l'inspecteur de police Dunham l'arrêta, le surlendemain, avait sur lui le pantalon et les souliers de Marshall.

Il avait été vu par une voisine, sortant de la maison de Marshall, dans la soirée du samedi 22 mai, dans laquelle fut commis le crime, et il lui avait dit que les Marshall étaient tous partis pour Londres.

Le lendemain du crime, il offrait à ses compagnons de logement, dans un garni de bas étage d'Exbridge, une clef qui n'était autre que celle de la maison de Marshall.

L'avocat de la poursuite, dans son réquisitoire, a expliqué ainsi le crime de Jones : il sera entré dans la forge de Marshall pour voler ; découvert par Marshall, il l'aura tué d'un coup de marteau ; les cris de sa victime ayant attiré sa femme, il l'aura tuée aussi, et aura ensuite massacré tous les êtres vivants de la maison.

Le jury n'a pas même pris la peine de se rendre dans la salle des délibérations, mais a rendu séance tenante un verdict de culpabilité.

Le baron Channell, se couvrant du bonnet noir, a invité le condamné à profiter du peu de jours que lui restaient pour se repentir, et a prononcé la sentence de mort dans la forme usuelle.

Le condamné, seul individu présent qui n'éprouvât aucune émotion, se leva alors, porta la main à son front et fit le salut militaire au juge en lui disant d'une voix forte : « Merci, monsieur. » Les sifflets du public accueillirent cette bravade.

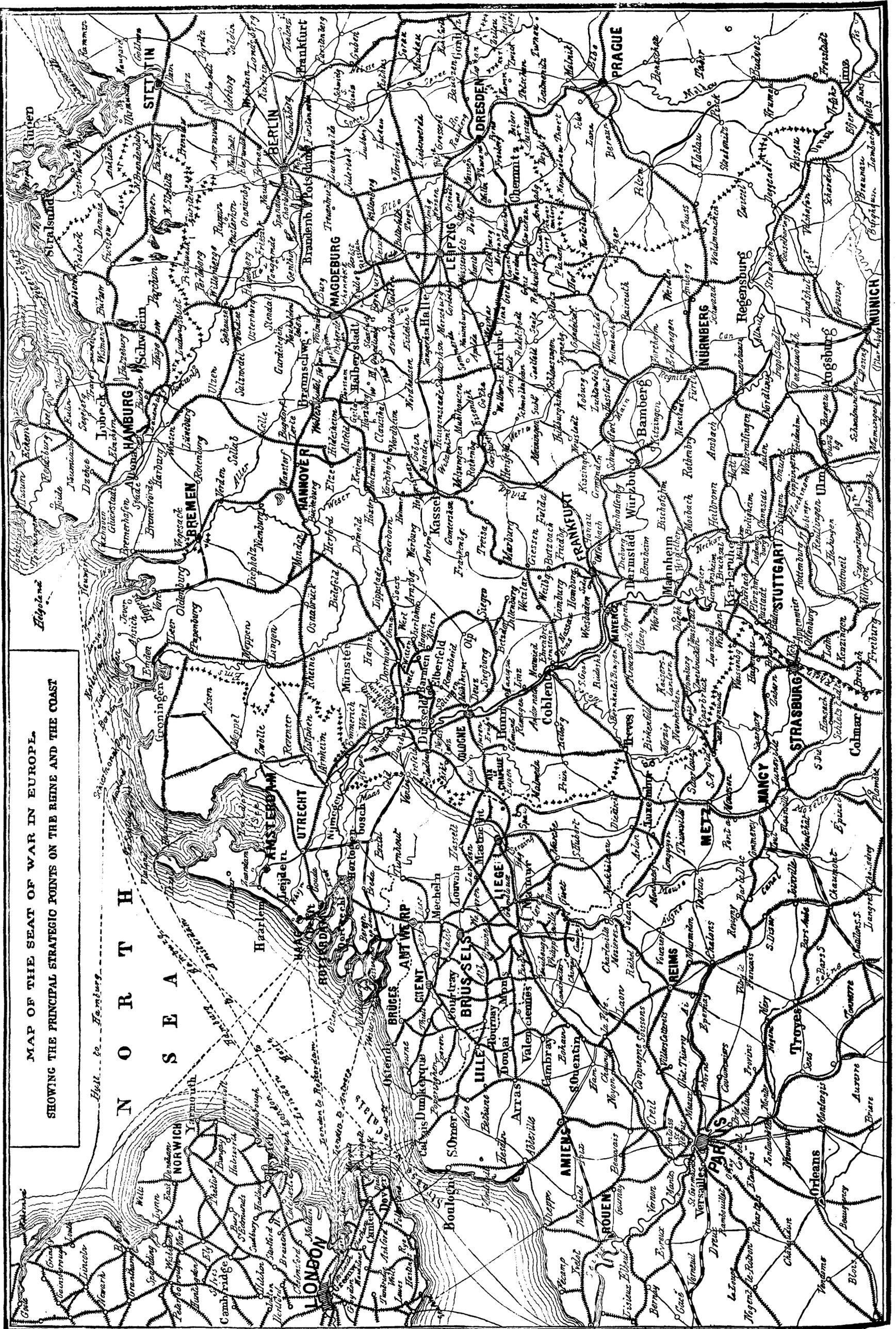
Jones ne paraît pas affecté par sa position terrible ; il plaisante volontiers sur le jour où il perdra le goût du tabac : c'est son expression.

ENFANT TUÉ PAR SON PÈRE.—La semaine dernière une querelle s'étant élevée entre les époux Michael Lavett, épiciers à Brooklyn, dans Van Brunt street, le mari furieux a saisi un couteau et a cherché à en frapper sa femme, qui a pris la fuite. Voyant sa victime lui échapper, l'épicier a lancé violemment son couteau après elle, et l'arme s'est enfoncée dans le cœur de son fils, âgé d'un an, qui était assis sur le seuil de la porte. La mort a été instantanée. Michael Lavett est arrêté.

L'IMPÉRATRICE EN AMÉRIQUE.—Les chasseurs aux canards font courir le bruit que l'impératrice Eugénie va venir se réfugier aux Etats-Unis, et que des appartements sont déjà retenus pour elle chez Delmonico. Grand émoi chez plusieurs de nos confrères, qui ont aussitôt envoyé leurs reporters dans les divers restaurants de MM. Delmonico, afin de s'enquérir de la vérité. L'émissaire du *World*, envoyé en reconnaissance dans l'établissement qui se trouve au coin de Broadway et de Chambers streets, s'est adressé au caissier qui, ayant mal saisi la question, est devenu pâle d'émotion. Il avait compris que le *World* avait reçu un télégramme le priant de faire tenir des appartements chez Delmonico pour l'impératrice. On lui a expliqué que c'était une interrogation qu'on lui adressait, et non un ordre qu'on lui transmettait.

Nous n'avons pas besoin de dire que cette rumeur est absurde.

SUICIDE.—Nous avons encore à signaler un suicide commis au No. 1287, rue Ste. Catherine, à la résidence de J. S. Noad, Ecuier. Celui-ci avait un frère du nom de Henri-John, âgé de 58 ans, qui avait demeuré plusieurs années à Québec, et qui depuis peu, menait une vie retirée à Melbourne, E.-T., souffrant d'une peine de cœur. Durant les dernières semaines, un changement sensible s'opéra dans ses manières, et ses amis lui conseillèrent de visiter Montréal, dans l'espoir que le changement d'air et de pays ferait du bien au malade. Mais hier matin, M. James Noad fut prié de se rendre à sa demeure, pour voir son frère qui se mourait. Le malheureux s'était tiré un coup de pistolet dans la poitrine : il mourut quelques instants après dans les bras de son frère. On fit une enquête, et on rendit le verdict suivant, savoir : « Que le dit Henri John Noad s'était suicidé. »



CARTE DU THEATRE DE LA GUERRE EN EUROPE, INDICANT LES PRINCIPAUX POINTS STRATEGIQUES SUR LE RHIN ET LA COTE.



LE MARECHAL BAZAINE.

LES GRANDS COMMANDEMENTS DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

LE MARÉCHAL MACMAHON.

Quatre maréchaux, sous le commandement en chef de l'Empereur, sont appelés à commander la grande armée que la France lance contre la Prusse. Ce sont les maréchaux : Le Bœuf, MacMahon, Bazaine, Canrobert.

Le maréchal Le Bœuf, ministre de la guerre, est nommé major-général de l'armée; il a remplacé le maréchal Niel au Ministère de la guerre.

Celui en qui la France espère plus qu'en personne est sans contredit le maréchal MacMahon, le héros de Magenta. Celui-là est un soldat heureux. Il semble qu'il a fait un pacte avec la victoire. La France compte sur lui, et sa confiance est bien fondée.

MacMahon a le coup d'œil militaire, prompt et sûr. Il possède comme il l'a démontré à Magenta, cet ensemble de qualités militaires qui l'amène sur un champ de bataille au moment voulu, qui lui fait voir le point vulnérable de l'ennemi et qui lui donne la victoire. Il sait être audacieux à propos, et les audacieux, on le sait, sont les enfants gâtés de la fortune.

Ainsi que l'indique son nom patronymique, MacMahon est d'origine irlandaise. Sa généalogie le fait descendre des rois oubliés de la verte Erin. Ses ancêtres se sont signalés par leur dévouement à la cause des Stuarts, et son père, pair de France, était un ami personnel du roi Charles X. On sent en lui la race des preux. Il en a tout le courage et toute la noblesse.

Le 13 juillet de cette année, le duc de Magenta a accompli ses soixante-deux ans. Depuis sa sortie de l'école de Saint-Cyr, chaque

année de sa vie militaire a été marquée par un succès ou une action d'éclat. Comme tous nos bon généraux de l'époque, MacMahon a fait ses premières armes en Algérie. Il s'est signalé au siège de Constantine en 1837. Il est resté en Afrique jusqu'en 1855. C'est en Afrique où il a conquis ses premiers grades, ses hautes dignités. C'est de là qu'il nous est revenu général de division d'infanterie dans le corps du général Bosquet. On lui confia le périlleux honneur d'enlever les ouvrages de la tour de Malakoff, et personne n'ignore avec quel courage, quel entrain, et en même temps avec quelle ténacité il accomplit cette glorieuse tâche. La grand'croix de la Légion d'honneur et un siège au Sénat récompensèrent ses hautes qualités militaires.

De Sébastopol il retourna en Afrique, où il prit une part très active à l'expédition de Kabylie, à la suite de laquelle il fut nommé commandant des forces de terre et de mer de l'Algérie. Il revint en France pour se mettre à la tête du deuxième corps de l'armée d'Italie, et on se rappelle encore avec quelle promptitude et quel à propos il arriva sur le champ de bataille de Magenta à cette heure où la victoire, indécise, planait sur les deux armées. Il reçut ses titres de duc de Magenta et de maréchal de France au milieu des soldats, qui l'acclamaient, lui et sa victoire.

En 1861, les héros des guerres d'Afrique et d'Italie fut envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Berlin, dans cette même ville où, espérons-le, il saura bien conduire nos drapeaux à la victoire.

Une insurrection des tribus algériennes rendit nécessaire son retour en Algérie. Il



LE MARECHAL CANROBERT.

de la Dobrutschka, où son corps fut si misérablement décimé par le choléra. A l'Alma, il soutint le premier choc des Russes, escadada les hauteurs occupées par l'ennemi, et fut blessé par un éclat d'obus.

Le maréchal Saint-Arnaud mourant lui remit le commandement en chef de l'armée, avec laquelle Canrobert entreprit le siège de Sébastopol. Pendant cette longue opération stratégique, il livra la bataille d'Inkermann, où il fut encore une fois blessé.

Le siège traînait en longueur, et le dénouement n'arrivait pas au gré de l'impatience nationale. Canrobert remit alors le suprême commandement au Général Pellissier et reprit la direction du premier corps. L'année suivante, il recevait le bâton de maréchal (28 mars 1856).

Au moment de la guerre d'Italie, l'Empereur lui confia le commandement du 3^e corps de l'armée des Alpes, avec lequel il soutint le choc des Autrichiens à Magenta. A Solferino, il fut chargé de protéger notre aile droite, et son hésitation à venir en aide au général Niel, qui réclamait son assistance, lui a été un moment reprochée, peut-être à tort.

Aujourd'hui Canrobert est maréchal de France, sénateur, grand'croix de la Légion d'honneur et membre du conseil général du Lot. Hier encore il commandait l'armée de Paris, demain il sera à la tête d'un corps de l'armée du Rhin.

LE MARÉCHAL BAZAINE.

C'est un maréchal de France, fils de ses œuvres.

Engagé volontaire en 1831, il passe en Afrique, sur cette terre classique de la bravoure française. Il y a gagné son grade de lieutenant, et s'est fait décorer sur le champ de bataille. On



LE MARECHAL MACMAHON.

en fut nommé gouverneur général le 1^{er} septembre 1864. On le rappelle aujourd'hui au moment où la grande armée a besoin de ses meilleurs chefs.

MacMahon accourt prendre en main le drapeau que la France lui confie. Il saura tenir ferme et forcer la victoire à lui être fidèle comme toujours.

LE MARÉCHAL CANROBERT.

François-Certain Canrobert est originaire du Gers, où il naquit en 1809. Il est admis, en 1825, à l'école de Saint-Cyr, d'où il sort, trois ans après, lieutenant au 47^e de ligne. Il va en Algérie, prend part à l'expédition de Mascara, à la prise de Tlemsen, au combat de Sidi-Yacoub, à celui de la Tafna et de la Sikkah.

Il assiste, comme capitaine, au siège de Constantine, où il est blessé sur la brèche. Il est décoré.

Après un séjour de trois ans en France, il rentre en Algérie où il se distingue au col de la Mouzaia.

Colonel du fameux régiment, le 30^e régiment des zouaves, Canrobert défait les Arabes au défilé de Djarna et fait une expédition contre les Kabiles et les tribus de Jurjura.

En 1850, nous retrouvons Canrobert à Paris, général de brigade et aide de camp du prince Louis-Napoléon, président de la République.

Il continua à réprimer le mouvement qui suivit le coup d'Etat.

Lors de la guerre d'Orient, Canrobert fait général de division, fut mis à la tête de la 1^{re} division de l'armée et fit la triste campagne



LE GENERAL FROSSARD.



LE GENERAL DE FAILLY.

l'envoi, en 1837, faire deux campagnes contre les carlistes d'Espagne. Il en revient capitaine. Il prend part à l'expédition de Milianah, à celle de la Kabylie et du Maroc. Sa conduite lui vaut, une fois la campagne finie, la direction des affaires arabes dans le cercle Tlemcem. En 1848, il était lieutenant-colonel. Deux ans après, il commandait la légion étrangère, cette légion à la tête de laquelle ont brillé nos meilleurs généraux. Il vint avec cette glorieuse troupe prendre part à la guerre de Crimée, où il se signala par la prise de Kinburn. Il fut fait général de division et nommé gouverneur de Sébastopol.

Au Mexique, le général Bazaine fut mis d'abord à la tête du premier corps. L'année suivante, il succédait au maréchal Forey dans le commandement en chef de l'expédition, et entra en vainqueur à Mexico le 12 juillet 1863. Il resta là près de trois ans à lutter contre les guérillas de Juarez, et dut quitter le pays sur l'ordre du Gouvernement de l'Empereur. Il opéra la concentration de toutes les troupes françaises sur Vera-Cruz, et révéla dans cette multiple opération une tactique fort appréciée des hommes de l'art. Cette retraite est regardée par certains officiers comme un chef-d'œuvre de stratégie.

L'expédition du Mexique lui valut le bâton de maréchal, le cordon de grand-croix de la Légion d'honneur et son entrée de droit au Sénat. A son retour en France, il prit le commandement du 3e corps d'armée dont le siège est à Nancy, et, en 1869, celui de la garde impériale. Il est un des quatre maréchaux qui partent pour le Rhin.

LE GÉNÉRAL FROSSARD.

Au général Frossard est confié le commandement du 2e corps d'armée destiné à faire la campagne de Prusse. Il aura quatre divisions sous ses ordres.

C'est un officier de notre génie militaire dans lequel il est entré à sa sortie de l'École polytechnique en 1827.

Sous Louis-Philippe, il devint capitaine, officier d'ordonnance du roi, chef de bataillon. La République le fit lieutenant-colonel en 1849, et il prit part, sous la présidence, au siège de Rome.

Sous l'Empire, il est devenu colonel, membre du comité des fortifications, général de brigade, enfin général de division en 1858. Il a fait, l'année suivante, la guerre d'Italie.

Hier encore, à la veille de sa nomination, le général Frossard était chef de la maison militaire et gouverneur du Prince Impérial. Va-t-il démontrer à son auguste élève la mise en pratique de l'art de Vauban? Ces études-là seraient peut-être un peu précoces, et le Prince a le temps d'attendre.

Le général Frossard, qui a eu l'honneur de commander en second l'École polytechnique, alors qu'il n'était que lieutenant-colonel, est aujourd'hui président du comité des fortifications et grand officier de la Légion d'honneur.

LE GÉNÉRAL DE FAILLY.

Comme le maréchal Bazaine, le général de Failly porte le prénom d'Achille, ce brillant guerrier d'Homère dont le frontement de sourcils faisait trembler les Troyens.

Sorti de Saint-Cyr, il était sous-lieutenant en 1828, capitaine en 1839, chef de bataillon en 1843, lieutenant-colonel en 1848, colonel en 1851.

Il se distingua en qualité de général dans la campagne de Crimée, surtout dans celle d'Italie, et principalement à Solferino.

C'est au général de Failly alors commandant notre corps expéditionnaire à Rome, que revient l'honneur d'avoir le premier expérimenté le chassepot. Ce fut à Mentana, contre les garibaldiens, que l'arme nouvelle « fit merveille ».

Le 12 mars 1865, le général de Failly était nommé sénateur. Peu de temps après, il remplaçait, dans le commandement du 3e corps d'armée, le maréchal Bazaine. Il est grand officier de la Légion d'honneur.

Dans la composition de la grande armée du Rhin, le général de Failly aura sous ses ordres les trois divisions qui formeront le 5e corps.

L'Univers Illustré raconte ainsi comment le roi de Prusse reçut la déclaration de guerre de la France :

Le roi Guillaume Ier, arrivant d'Embs, vient de mettre pied à terre dans la gare de Berlin.

Le télégramme annonçant que la France accepte la guerre et en rejette la responsabilité sur la Prusse a été apporté au chemin de fer par M. de Thile, sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères. M. de Bismark en a donné immédiatement lecture à son souverain. Guillaume Ier avait alors autour de lui le prince royal, les généraux de Roon, de Moltke, de Wrangel et les ministres.

La lecture finie, on vit le roi se tourner vers son fils et lui tendre la main, que celui-ci porta vivement à ses lèvres. Guillaume Ier alors pressa le prince sur son cœur avec une vive émotion.

Immédiatement et sur place eut lieu une sorte de conseil improvisé entre le roi, le prince royal, le comte de Bismark et les généraux de Roon et de Moltke. Les résolutions urgentes furent prises en quelques minutes, et le prince royal, s'avancant vers la suite du roi qui se tenait un peu à l'écart, prononça ces seuls mots : *Krieg! Mobil!* (Guerre! mobilisation!)

Les paroles du prince se répandirent aussitôt parmi la foule amassée aux abords de la gare et y produisirent une indicible sensation.

Quant à M. de Bismark, il assistait impassible à ce prologue du drame sanglant, ourdi par ses ténébreuses machinations.

LA MARSEILLAISE A PARIS.—EXCITATION.

En sortant d'entendre Mlle Agar, j'ai couru à l'Opéra où Mme Sass devait chanter *la Marseillaise* pour la seconde fois. Quand j'arrivai, le rideau baissait au milieu d'un tonnerre d'applaudissements. Mais tout n'était pas fini. Faure venait de rentrer à l'improviste dans la *Muette* où il avait remplacé son camarade Devoyod, et le public voulait à toute force l'entendre, lui aussi, dans un air patriotique. Pendant tout l'entracte du troisième au quatrième acte, les cris de « Faure! Faure! » se mêlaient à ceux-ci :

L'Rhin all'mand!

L'Rhin all'mand!

vociférés sur l'air des *Lampions*.

Impossible malheureusement. Faure ne savait pas le *Rhin*

allemand, et d'ailleurs les parties d'orchestre n'étaient pas au théâtre. Que faire? Le public continuait à crier et menaçait de casser les banquettes. Enfin le rideau se relève et les premières notes de *la Marseillaise* retentissent à l'orchestre. Après Mme Sass, Faure va chanter à son tour l'hymne national.—Encore? Eh oui, vraiment, le public ne peut se rassasier de l'entendre. Et puis, soyez tranquilles : c'est une autre *Marseillaise* que Faure va vous donner, *la Marseillaise* en action comme celle de Thérèse et d'Agar, avec le chant et la voix en plus. Quelle vigueur, quelle énergie, et quel art dans l'inspiration! Comme chaque strophe se détache avec son sens, sa valeur exacte! Ce n'est qu'au couplet final : *Amour sacré de la patrie*, que Faure, reprenant la tradition de Rachel, saisit le drapeau et chante les quatre premiers vers en s'enveloppant dans ses plis. Arrivé à celui-ci :

Sous ton drapeau que la victoire....

il se relève, fait passer le drapeau de sa main gauche dans la main droite et, au refrain, il le déploie, le brandit en parcourant la scène. Ici je cesse de décrire. Les dames agitent leurs mouchoirs, des acclamations partent de toutes les poitrines. L'enthousiasme est devenu du délire. Si la salle n'a pas croulé ce soir-là, il faut qu'elle soit solide.

LE SOLDAT FRANÇAIS.

CHRONIQUE DE JULES CLARETIE DU CHAMP DE BATAILLE DE THIONVILLE.

Le soldat français est, on peut le dire, son propre officier, son propre cuisinier, son propre intendant et son propre médecin. Il a des ressources pour toutes les nécessités de la vie du camp et il unit l'ingéniosité du singe à la valeur du héros. Son sac est plein de mille objets étonnants. On y trouverait de tout, des chansons et du fil à coudre. Le soldat connaît l'art d'abréger l'étape et de l'alléger. C'est lui qui a inventé ce qu'il appelle ; *les chaussettes russes*. Avant de se mettre en marche, il passe du saindoux sur ses pieds et cette graisse le garantit des crevasses futures. Chaussettes à la russe.

Contre les ampoules, autre moyen. Il passe, au bout d'une aiguille, dans l'ampoule, un fil de soie qu'il coupe ensuite aux deux extrémités et qui fait bientôt se dessécher cette cloque douloureuse. Pour tout dire en un mot, un mot d'argot qui n'est plus déplacé en campagne, le soldat a *le truc*. Et il marche gaiement, chantant la *Marseillaise*, ou quelque refrain populaire à l'armée, comme *le bataillon d'Afrique* :

Mais déjà de la bataille
J'entends résonner le cor,
Notre drapeau de mitraille
Est criblé comme nos corps.
La mort souffle bien souvent
Sous cette sainte relique :
Oh! du bataillon d'Afrique
Vlan! gais zéphirs, en avant!

L'heure maintenant approche où ces chansons militaires seront chantées sous le feu de l'ennemi, accompagnées par le clairon sonnant le pas de charge, ponctuées par la fusillade des tirailleurs couchés à terre ou postés derrière quelque mur de pierres sèches. Les villes se vident et la frontière se garnit de soldats. Là-bas, vers Bitché ou Forbach, le canon gronde déjà peut-être. Les soldats prennent leurs précautions. Les officiers ont touché leur indemnité d'entrée en campagne et l'envoient en partie au pays. Un lieutenant, tout à l'heure, emballait un levrier dans un panier et l'expédiait je ne sais où. C'est à la poste qu'il faut voir cela. Tandis que méthodiquement les employés, harassés d'ailleurs et actifs, laissent tomber leurs yeux sur l'enveloppe qui contient l'argent adressé par celui qui part, les troupes regardent, d'un air fixe et triste, cette lettre qui ira où ils n'iront peut-être plus.

A Metz, à la poste, l'autre jour, un soldat du 85e apportait, dans une petite boîte cachetée, sa montre qu'il voulait envoyer à sa mère.

L'employé demande ses nom et prénoms, le lieu de la destination, et écrit tout cela sur son livre, puis, les notes prises et le paquet pesé :

—C'est un franc cinquante, dit-il.

Le soldat, absorbé, les prunelles fixes, n'écoutait pas.

—C'est un franc cinquante!

—Ah! fit le soldat, qui, cette fois, avait entendu.

—Un franc cinquante, allons, voyons, dépêchez-vous! Il y en a tant d'autres qui attendent!

Le soldat était devenu tout rouge, puis un peu pâle.

—Un franc cinquante, balbutia-t-il, mais c'est que... c'est que je ne les ai pas!

Et il restait là, anéanti, comme face à face avec un obstacle imprévu.

—Tenez!

Nous jetons au guichet le prix de l'affranchissement. Le soldat nous regarde avec une expression éloquente d'entière, de profonde, d'absolue reconnaissance.

—Ah! monsieur, dit-il, je m'appelle... du 85e. Comment vous appelez-vous? Je veux vous rendre cela—si je ne suis pas tué!

—Allons donc! est-ce qu'on rend cela? Adieu! bonne chance!

Bonne chance! c'est le mot que nous répétons, et tant de fois par jour, à ceux qui partent. Que de serremments de mains et de serremments de cœur! Quelles étreintes sincères et males en des heures comme celles-ci! Elles valent les discours les plus longs et disent tout. On rencontre des amis, on les accompagne, on leur fait ce *bout de conduite* que n'ont garde d'oublier entre eux les gens du peuple et on assiste à ces toilettes du départ qui sont comme la toilette suprême de condamnés héroïques.

La malle est bientôt faite ; on jette, on donne les superfluités, ces mille riens auxquels on tenait tant. Cela s'appelle, en terme militaire, faire son testament. Un officier me montrait, en souriant, une petite boîte de bois blanc tourné, ronde, et pouvant tenir du savon ou de la poudre.

—Vous voyez bien cela? Ce n'est pas grand-chose, certes. Eh bien! c'est un trophée! Les Autrichiens portent tous une petite boîte comme cela et un rasoir. C'est une savonnerie. Boîte et rasoirs sont pour eux d'ordonnance. Les zouaves le savent bien, puisqu'aussitôt qu'un Autrichien tombait, ils lui prenaient son rasoir. Ils ne prenaient que cela ; mais j'ai vu des zouaves qui avaient vingt, trente rasoirs. Moi, j'ai pris cette boîte de bois blanc sur un Autrichien, à Solferino, et j'ai gardé cela pour faire ma barbe. J'y mets ma poudre de savon. Allons! mettons cela dans ma gibecière. Et qui sait si un Prussien ne me la prendra pas, moi mort, comme je l'ai prise sur l'Autrichien?

LE RHIN ALLEMAND PAR DELIOUX DANS UNE RÉUNION A PARIS.—SCÈNE RACONTÉE PAR VÉRON.

Un jour, comme le piano avait été tour à tour occupé par Gounod, Duprato, Hignard et dix autres, un petit jeune homme s'avança.

Quand je dis qu'il s'avança, je me trompe, je devrais dire qu'il fut traîné.

Jamais on ne vit un malheureux se débattre avec plus d'angoisses pour échapper au supplice de la timidité. Rouge, grimé de peur, suppliant, le petit jeune homme cherchait à fuir. Mais Taléxy, qui savait ce qu'il faisait, le tenait vigoureusement par le bras en nous criant :

—Ne le laissez pas s'échapper, demandez-lui son *Rhin*.

—Oui, le Rhin, le Rhin... vociféra toute l'assistance qui ignorait au juste de quoi il s'agissait mais qui y allait de confiance.

La manifestation avait eu une telle unanimité, que le petit jeune homme comprit que toute résistance devenait inutile.

Il s'assit sur la sellette, je veux dire sur le tabouret, et, par ma foi! exécuta un prélude dont la vigueur et l'éclat nous firent tous sursauter.

Puis il commença :

Nous l'avons eu votre Rhin allemand!

La voix du chanteur était invraisemblable. Il donnait le chat dièse à toutes les notes. Le timbre était voilé par un enrouement chronique, mais qu'importe, l'inspiration était si entraînante et la diction si convaincue, qu'à la fin du premier couplet nous étions tous pris à la gorge.

Quand Delieux eut fini, ce fut une explosion formidable de bravis.

Et tandis que nous applaudissions à tout rompre, un vieux monsieur, qui avait écouté sans rien dire, se leva, et s'approchant de Delieux, lui dit avec un fort accent italien :

—Mon ami, si jamais une guerre éclate en Europe, vous pouvez vous vanter d'avoir écrit la *Marseillaise* de l'avenir.

Ce vieux monsieur-là s'appelait Rossini.

Cette autorité-là, en vaut bien une autre, sans doute.

L'ARMÉE FRANÇAISE SE DIRIGEANT VERS LA FRONTIÈRE.—CHRONIQUE PAR UN CORRESPONDANT BELGE.

L'attitude de l'armée est à la hauteur de ses grandes destinées. On sent que le drapeau qu'elle déploie « est le même qui porta à travers l'Europe les idées civilisatrices de notre grande Révolution ».

Les étrangers eux-mêmes ne s'y trompent pas, et hier, le correspondant du *Journal de Bruges* qui suit l'armée française, écrivait ces lignes, auxquelles la neutralité de la Belgique pourrait bien reprocher un peu trop de chaleur : « C'est épique tout simplement. Si tu voyais comme c'est merveilleux, ce départ sous ce soleil de juillet, qui jette des flammes sur les casques et des éclairs dans les yeux! Mon vieux sang de magyar mêlé de gaulois danse de joie dans mes veines. Je pars dans une heure avec les dragons verts, qui portent, comme les soldats d'Attila, des peaux de tigre au front et des crinières flamboyantes... Peut-on discuter, lorsque les battiments de votre cœur scandent les vers de *la Marseillaise* ? »

Mettons à côté de l'enthousiasme de cet étranger pour nos soldats le portrait que nous fait un Allemand, né natif de Dusseldorf, du guerrier prussien qu'il retrouve à Aix-la-Chapelle : « C'est toujours le même peuple de pantins pédants ; c'est toujours le même angle droit à chaque mouvement, et sur le visage la même suffisance glacée et stéréotypée. »

« Ils se promènent toujours aussi roides, aussi guindés, aussi étriques qu'autrefois, et droits comme I ; on dirait qu'ils ont avalé la schlague dont on les rossait jadis. »

Un diable ces gens-là peuvent-ils trouver assez d'enthousiasme pour chanter le Rhin libre de Nicolas Becker?

Ils pourraient en ce moment prendre des leçons d'exaltation patriotique dans tout Paris, à l'Opéra, où Marie Sass triomphe avec *la Marseillaise*, et où Faure, au troisième couplet, à genoux et enveloppé des plis du drapeau tricolore, enlève la salle et la remplit d'admiration.

BISMARCK.

UN SOUVENIR INTÉRESSANT RACONTÉ PAR VÉRON DANS LE « MONDE ILLUSTRÉ. »

... Et puisque je suis en veine de souvenir permettez-moi d'en évoquer un encore.

Celui-là date de 1867.

Un jour, de fort bonne heure, j'étais allé rendre visite aux galeries de l'exposition universelle. Fort peu de monde s'y trouvait car la foule n'arrivait guère qu'après midi.

Tout à coup cependant un brouhaha s'y produisit. Les exposants se dressaient sur la pointe du pied pour voir par-dessus leurs vitrines. Evidemment il se passait quelque chose d'extraordinaire.

J'entrai la galerie d'où venait l'écho de ces piétinements. Un homme long, maigre, osseux, tenant son chapeau à la main et retournant la tête avec des saccades d'automate s'avancant suivi de quelques messieurs qui avaient peine à lui obéir le pas.

Le grand homme maigre à la moustache hérissée ne laissait tomber sur tous les produits de l'industrie qu'un regard indifférent et hâtif. Et les messieurs de s'essouffler de plus belle à courir derrière lui.

Mais soudain la course s'arrête. L'homme maigre était tombé en contemplation. On était dans la section des armes et il dévorait du regard un énorme canon qu'il semblait magnétiser, tandis que dans la foule amassée circulait ce nom :

—Bismark, Bismark... c'est Bismark.

Le comte de Bismark, car c'était bien lui en effet, fit longuement ses dévotions au dieu de l'armurerie, puis comme après avoir examiné les instruments du carnage il ne pouvait plus rien voir d'intéressant il s'achemina vers la sortie.

Je ne sais trop pourquoi machinalement je me pris à le suivre.

La foule s'était dispersée, les messieurs révérencieux, qui étaient des commissaires de l'exposition, s'étaient retirés à leur tour.

Accompagné d'un simple aide de camp en bourgeois, M. de Bismark sortit par la porte du pont d'Iéna. En apercevant la plaque de marbre sur laquelle est gravé le nom de cette défaite mémorable de la Prusse, il eut un mouvement d'épaule involontaire après quoi continuant sa route, il gravit les cent marches de l'escalier du Trocadéro.

Là, il fit halte sur la plate-forme d'où l'on découvre tout Paris.

Jamais, non jamais je n'oublierai le regard qu'il promena autour de lui. A quatre ou cinq reprises il montra du geste à son aide de camp des points différents, tira un calepin, prit quelques notes, parla avec animation, regarda encore puis s'éloigna à pas lents, paraissant plongé dans des réflexions profondes.

Peut-être était-ce une illusion, mais dans toute cette scène M. de Bismark me fit l'effet d'un émouchet qui cherche une proie à travers l'espace.

Je doute que cette proie il vienne la prendre aujourd'hui.

INCENDIES.

TANNERIES DES ROLLAND.

Un incendie terrible détruisait dans la nuit de 18, 30 à 40 maisons aux Tanneries des Rolland et jetait 150 familles sur la voie publique. Le feu avait pris naissance dans une écurie en bois.

VAUDREUIL.

Le lendemain, la brigade de feu de Montréal partait par un train spécial pour Vaudreuil qui réclamait des secours contre le feu. Plusieurs maisons étaient en feu et l'église était menacée. Les efforts de la population réunis à ceux des pompiers de Montréal réussirent à éteindre l'incendie que le vent rendait si dangereux. Cinq ou six maisons furent brûlées et l'église put échapper moyennant 4 ou \$500 de dommages.

OTTAWA.

Pendant ce temps-là d'autres nouvelles apprenaient que les townships et les villages environnant Ottawa sur une étendue de 15 à 21 lieues étaient la proie de l'incendie et que le feu poussé par un vent violent menaçait les villes de Hull et d'Ottawa. On demandait des secours à Montréal et M. Perry partait avec plusieurs hommes et une pompe.

Les Réguliers et les Volontaires ont travaillé avec courage tout le jour, sous le commandement du lieutenant-colonel Robertson.

Un infortuné du nom de James Smith, en s'efforçant d'arrêter le feu, fut suffoqué par la fumée, et fut trouvé, hier matin, étendu mort derrière une clôture, où il s'était rendu sans doute dans l'espoir de se soustraire à l'action étouffante de la fumée.

On rapporte aussi qu'une femme du nom de McHarvy, a été brûlée toute vivante, et qu'un grand nombre de personnes sont perdus. On suppose qu'elles ont subi le même sort.

Une femme est restée toute une nuit dans un étang, avec quatre jeunes enfants, s'arrosant la tête par intervalle, afin de se protéger contre le feu.

À Gloucester, plusieurs milles le long du chemin, la population est dispersée, et a travaillé avec beaucoup d'énergie.

La dévastation est énorme.

NOUVELLES.

ELECTIONS.

Des journaux annoncent sérieusement que les élections locales et fédérales auront lieu l'an prochain en même temps. Nous n'y comprenons plus rien. Le mandat des députés d'Ottawa n'expirant qu'en 1872, le ministère fédéral sera obligé d'amener une crise, de se faire battre et de provoquer une dissolution pour ne pas faire mentir ces journaux si bien renseignés et les empêcher de passer pour des Beotiens en fait de droit constitutionnel.

M. FOURNIER.

M. Fournier, avocat distingué de Québec, vient d'être élu par acclamation membre du comté de Bellechasse aux Communes. Il est contre le gouvernement et opine pour la rupture immédiate du lien colonial. C'est un libéral très avancé; il fut jadis du "National" de Québec, journal profondément radical. Il remplace M. Casault, bon conservateur récemment promu au Banc. C'est une nouvelle pratique constitutionnelle qu'inaugurera le gouvernement fédéral: désormais il placera ses meilleurs amis dans les départements et fera être à leur place des annexionistes et des indépendants; le "Pays" est à la veille de devenir son organe et M. Louis Perrault, l'imprimeur de la Reine.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE MANITOBA.

On dit que J. H. Clarke, C. R., va être appelé à ce poste. On prétendait pourtant que M. Archibald, Lieutenant-gouverneur du nouveau territoire, ne choisirait les membres de son cabinet que parmi les Indigènes et les métis.

COMMENT LES NOUVELLES SE FONT.

Sir George E. Cartier passe à Toronto, en route pour Niagara où il va conférer d'affaires d'état avec le gouverneur-général. Un journaliste plein d'imagination suppose que le ministre de la milice a été voir M. George Brown pour jeter les bases d'une nouvelle coalition avec les Grits et hanquer à la porte Sir John A. McDonald et ses collègues conservateurs du Haut-Canada; vite il annonce la chose comme fait accompli et la nouvelle fait le tour de la presse. Tout, du commencement à la fin, était faux: M.M. Cartier et Brown ne s'étaient pas même vus. Et voilà comment la presse instruit ce bon public.

L'HOTEL DE NIORRES.

Suite.

—Nous le savons, dirent sans hésiter le marquis et le vicomte.

—Ce fut deux ans plus tard, reprit M. de Niorres, que j'appris la nouvelle de la mort de mon fils, ou du moins de l'enfant que j'avais cru tel.

—Et comment reçîtes-vous cette nouvelle; demanda le marquis.

—Par la lettre d'un émissaire que j'avais envoyé pour s'informer de ce qu'était devenu l'enfant.

Le marquis regarda le vicomte, et tous deux secouèrent la tête.

—Messieurs, messieurs, fit M. de Niorres avec une anxiété des plus vives, qu'avez-vous donc? Parlez; cet enfant serait-il donc vivant?

—Nous le croyons, dit le vicomte.

—Des preuves!

—Malheureusement nous n'en avons aucune.

—Oh! alors....

—Mais, ajouta vivement le marquis, à défaut de preuves matérielles, les suppositions les plus justes appuient notre croyance.

—Comment? Parlez, expliquez-vous?

—Depuis votre départ de Brest avez-vous jamais entendu parler de la Madone? demanda M. de Renneville.

—Jamais, répondit le conseiller.

—Vous ne vous êtes point informé d'elle?

—Sa pensée seule me faisait horreur.

—De sorte que vous n'avez rien su la concernant?

—Absolument rien.

—Vous ignorez qu'après avoir continué durant quelques années sa vie de dépravation et de débauche, ne rencontrant plus de dupes à faire, se voyant abandonnée avec sa beauté qui fuyait et la maturité qui arrivait à grands pas, elle résolut de quitter la ville, de quitter même la France?

—Je l'ignorais, répondit M. de Niorres. Vivant retiré du monde, au milieu de ma famille, ne sortant que pour remplir les devoirs de ma charge, je demeurai complètement étranger à tout ce qui se passait au dehors de ma maison et en dehors du parlement. Mais cette femme a-t-elle donc mis sa résolution en pratique?

—Oui.

—Elle est partie?

—Il y a quinze ans.

—Et où est-elle allée, la misérable créature?

—En Amérique d'abord, puis ensuite aux Indes anglaises.

—Et qu'est-elle devenue?

—Elle est morte.

—Morte! répéta M. de Niorres.

—Oui, dit le vicomte de Renneville; et de cette mort nous pouvons vous répondre, monsieur, car la Madone de Brest est morte devant nous à bord du navire que nous montions.

—Il y a longtemps? demanda M. de Niorres.

—Il y a deux ans seulement.

Le conseiller laissa tomber son front dans ses mains, et les deux jeunes gens respectèrent sa méditation profonde.

Ce moment correspondait à peu près à l'heure où nous avons vu Mahurec rejoindre Lefebvre, après avoir quitté le bailli de Suffren.

XXV.—*Le mourant.*

—Mais, dit M. de Niorres en reprenant la parole après quelques instants de silence, je ne vois rien dans tout ce que vous me dites, messieurs, qui puisse faire supposer que l'enfant dont nous parlions ne soit pas mort.

—Permettez, monsieur, répondit le marquis, je n'ai point encore terminé. Il y a deux ans, le vicomte et moi étions embarqués à bord de la *Belle-Poule*. Nous venions de remplir une mission dans l'Océan Indien et nous faisons voile vers l'Île de France, lorsqu'à la hauteur de Ceylan nous fûmes assaillis par une formidable tempête. Durant cinq jours nous luttâmes; enfin le sixième le beau temps revint, et nous étions hors de tous périls lorsque nous aperçûmes, sous le vent à nous, un navire faisant des signaux de détresse. C'était une corvette marchande, laquelle avait si fort souffert des atteintes de l'ouragan qu'elle menaçait de sombrer.

Nous nous portâmes à son secours, et les chaloupes qui furent envoyées étaient commandées par le vicomte et par moi. Nous trouvâmes la corvette dans un tel état que nous reconnûmes au premier abord qu'il était impossible de la sauver. Nous nous occupâmes donc de transporter à bord de la *Belle-Poule* les passagers, l'équipage et tout ce qu'il avait de plus précieux dans la cargaison.

Parmi les passagers se trouvait une femme, laquelle, durant la tempête, avait été grièvement blessée par l'éclat d'un mât qui l'avait atteinte à la poitrine.

De retour à notre bord, nous recommandâmes cette malheureuse au chirurgien et nous ne savions qui elle était, lorsqu'un matelot en la voyant passer poussa un cri d'étonnement. —Tiens! dit-il, voilà la Madone de Brest!

Ce nom était trop connu de tous les marins pour que l'attention générale ne fût pas immédiatement attirée sur la blessée. Des officiers la reconnurent également, bien qu'elle fût horriblement changée, et elle-même ne fit aucune difficulté pour avouer son individualité.

Nous avions tant entendu parler, nous autres jeunes gens, de la beauté miraculeuse de cette femme qui pendant longtemps avait été la reine de Brest, nous avions écouté tant d'histoires racontées sur son compte, que l'intérêt que le vicomte et moi avions ressenti pour la blessée fut doublé encore par l'éclat que les souvenirs attachés à sa personne répandaient sur elle.

L'un de nous lui donna sa cabine, l'installa dans son lit, et elle reçut tous les soins qu'exigeait son état alarmant.

Cependant la blessure était grave, le chirurgien qui regnait dans les parages où nous nous trouvions en rendait la guérison difficile, et le chirurgien nous annonça qu'il regardait la malade comme perdue.

Cette nouvelle nous fit lui prodiguer plus de soins encore, dans l'espoir d'adoucir ses derniers moments. L'aumônier du bord vint accomplir près d'elle son pieux ministère.

La malade nous remerciait avec une effusion qui nous attendrissait souvent; elle paraissait nous avoir pris tous deux en affection sincère, et plusieurs fois elle nous dit que si elle mourait, elle désirait que nousussions assister à ses derniers moments. L'aumônier la voyait presque chaque jour, et chaque fois qu'il la quittait après une longue conférence, nous le voyions traverser le carré le front chargé de nuages, et en entrant dans la cabine du vicomte nous trouvions la Madone les yeux rougis par les larmes.

Enfin un matin l'aumônier quitta la malade le visage radieux et les regards levés vers le ciel qu'il paraissait remercier avec ferveur.

—Mes enfants, nous dit-il en passant, je suis heureux, je viens de sauver une pauvre âme!

Ce jour-là, la Madone nous fit appeler.

—Je vais mourir, dit-elle d'une voix défaillante, je le sens, et ni le médecin ni le prêtre ne m'ont caché mon état. Je suis réconciliée avec Dieu, l'aumônier m'a absout de mes fautes, mais je voudrais avant de quitter ce monde me réconcilier avec les ennemis que je me suis faits, et c'est vous que j'ai choisis pour me rendre ce précieux service. Me refuserez-vous?

Le vicomte ni moi ne comprenions pas ce que la mourante voulait nous dire, mais elle ne nous laissa pas longtemps dans l'indécision à cet égard.

—Il est dans ma vie, reprit-elle, une faute que le prêtre m'a pardonnée, mais qu'il faut qu'un autre encore me pardonne. Et, entrant de suite en matière, elle nous raconta en détails la période de sa vie passée que je viens de retracer. Elle se reprochait amèrement sa conduite envers l'homme qui l'avait si follement aimée.

Elle nous dit que l'enfant qu'elle avait mis au monde était le fils d'un homme de mauvais renom, le seul qui eût jamais

fait battre son cœur, son époux enfin, et non celui du magistrat qu'elle avait si indignement trompé.

—La misérable! murmura M. de Niorres.

—Puis, continua le marquis, elle en vint à nous parler du blanc-seing qu'elle avait surpris.

—Quoi! s'écria M. de Niorres, en a-t-elle donc fait usage?

—Oui, et elle en a fait l'usage le plus criminel.

—Comment? fit le magistrat avec étonnement.

—Un notaire de Brest, pris dans ses filets comme vous l'aviez été vous-même, fasciné par sa redoutable séduction, entraîné, subjugué, avait oublié les devoirs de sa charge et s'était fait l'indigne complice de la Madone.

M. de Niorres leva les bras au ciel.

—Après? dit-il avec anxiété.

—De votre blanc-seing, poursuivit le marquis, on fit un acte authentique, une donation en faveur de l'enfant que vous déclariez être votre fils.

—Infamie! interrompit le conseiller.

—D'après cette donation, vous vous établissiez débiteur de l'enfant d'une somme considérable et déclarant annuler d'avance toute disposition future contraire à la présente, vous reconnaissiez en cas d'extinction de tous les membres de votre famille, cet enfant pour unique héritier de tous les biens possédés par vous à l'heure de votre mort.

—Oh! s'écria M. de Niorres, comme si la lumière se fût faite soudainement dans son cerveau.

Le vicomte et le marquis échangeèrent un rapide regard.

—Mais, reprit M. de Niorres, ce blanc-seing, qu'en avait-elle fait?

—Elle l'avait remis à son mari, au véritable père de son enfant, répondit le marquis.

—Mais puisque cet enfant était mort, la donation devenait inutile.

—Si son fils était mort, la Madone l'ignorait, car elle le croyait vivant.

—Ensuite? fit le conseiller après avoir réfléchi de nouveau.

—Elle nous conjura, après nous avoir fait cette confidence, dit M. d'Herbois, de nous rendre près de vous à notre retour en Europe et de vous prévenir de ce qu'elle avait fait, vous suppliant d'avoir pitié de son âme et de lui pardonner sa conduite à votre égard.

Les paroles de la Madone, son repentir nous avaient vivement touchés, et lorsqu'après notre débarquement nous eûmes le bonheur de rencontrer, le vicomte et moi, les deux charmantes filles de Mme de Niorres et que nous sûmes que Blanche et Léonore étaient vos nièces, lorsque nous sentîmes qu'elles nous avaient inspiré l'amour le plus pur, les recommandations de la mourante acquiescèrent près de nous une importance nouvelle.

Votre fils, monsieur, l'évêque dont la perte récente est un coup si douloureux pour tous ceux qui l'ont connu, protégeait nos projets d'union, il y a près de trois mois, après avoir reçu la confidence de nos projets d'avenir, il daigna de vive voix nous nommer ses futurs cousins. Vous comprenez donc combien, à la veille d'entrer dans votre famille, la confession de la Madone nous paraissait intéressante.

Nous avions pensé tout d'abord à faire part de ce secret à l'évêque, mais il s'agissait de son père et nous ne crûmes pas convenable de lui faire, non plus qu'à Mme de Niorres, votre belle-sœur, la confidence de ce que nous avait révélé la mourante.

C'était à vous seul que nous devions parler, aussi accueillîmes-nous avec empressement la proposition que firent votre fils et Mme de Niorres de nous rendre tous à Paris pour obtenir votre consentement aux unions projetées.

Nous comptions avoir facilement de vous une audience et vous faire part de ce que nous avions à vous dire. Malheureusement, vous savez quels cruels obstacles se sont opposés à l'exécution de nos desirs, et il a fallu l'heureux hasard qui nous a placés aujourd'hui en votre présence pour que nous eussions enfin ensemble cette conférence si nécessaire.

—Mais, s'écria le conseiller avec une certaine véhémence, je n'ai jamais, jusqu'à cette heure, entendu parler de cet enfant qui, s'il vit aujourd'hui doit être homme fait. Qui peut vous faire supposer qu'il ne soit pas mort?

—Lorsque la Madone nous fit cette confidence, dit le vicomte en prenant à son tour la parole, Charles et moi nous nous rappelâmes aussitôt une petite aventure qui nous était arrivée à Brest plusieurs années auparavant. Nous revenions un soir par le quartier de la Marine, lorsqu'en passant devant une taverne, lieu de rendez-vous habituel des matelots, nous fûmes assaillis par un vacarme étourdissant.

Il y avait une lutte entre plusieurs hommes et tout l'intérieur du logis volait en éclats. Étant tous deux en uniforme, nous entrâmes pour interposer notre autorité, et, au premier rang des combattants, nous reconnûmes un matelot, notre compagnon dans toutes nos campagnes, un brave cœur s'il en est, sur le dévouement absolu duquel nous savons bien pouvoir compter et qui se nomme Mahurec.

Après avoir établi, non sans peine, la tranquillité dans la taverne, nous ordonnâmes à Mahurec de nous suivre, et, chemin faisant, nous lui fîmes expliquer la cause du tapage. C'était un jeune homme de dix-sept ans environ (il y a dix ans de cela) qui l'avait provoqué. Mauvais sujet fier et connu de tous pour tel, ce jeune homme s'était pris de querelle avec les compagnons de Mahurec et comme il avait auprès de lui plusieurs drôles de son espèce, la collision était devenue générale.

—Il fallait donc me laisser assommer ce drôle-là! nous dit Mahurec.

—Qu'est-ce donc que ce jeune homme? demandai-je.

—C'est? répondit le matelot, c'est un fils à la Madone.

La réponse de Mahurec ne nous frappa nullement alors, mais après la confession de la mourante, elle nous revint vivement en mémoire, je vous le répète.

Nous interrogeâmes minutieusement notre matelot à cet égard, mais il ne put nous donner aucun renseignement précis: il avait répété à propos du jeune homme ce qu'il avait entendu dire par d'autres. Au reste, depuis ce temps, Mahurec ne l'avait plus revu et n'en avait jamais plus entendu parler, soit qu'il fut parti....

—Soit qu'il fut mort! interrompit le conseiller.

—Monsieur, dit le marquis d'Herbois d'une voix grave, le blanc-seing transformé en une donation de tous vos biens après votre décès et en cas de mort de tous vos héritiers légitimes expliquerait, si le fils de la Madone est vivant, la succession terrible des crimes accomplis dans votre famille. Si cet enfant était mort réellement, quelle raison donner à cette horrible trame ourdie contre les vôtres? Quel intérêt serait en jeu?

(A continuer.)

VARIÉTÉS.

Swift, étant prêt à monter à cheval, demanda ses bottes; son domestique les lui apporta — Pourquoi ne sont-elles pas nettoyées? dit le maître.

—C'est que vous allez les salir tout à l'heure dans les chemins; j'ai pensé que ce n'était pas la peine de les décroter.

Un instant après, le domestique ayant demandé à Swift la clé du buffet:

—Pourquoi faire? lui dit son maître.

—Pour déjeuner.

—Oh! comme vous aurez encore faim dans deux heures d'ici, ce n'est pas la peine de manger à présent.

M. Dupin disait, après une averse de discours plus insignifiants les uns que les autres:

—La tribune est comme un puits: quand un eau descend, l'autre remonte.

Au moment de la révolution de 1848, Alexandre Dumas avait pour domestique un nègre.

Le lendemain du jour où le gouvernement provisoire abolit l'esclavage dans toutes les possessions françaises, Dumas reçoit la visite de son domestique.

Monsieur, je ne puis plus rester au service de monsieur, dit le moricaud.

—Eh! pourquoi cela?

—Parce que le gouvernement vient de m'affranchir.

—Ah! très-bien. Alors, va-t'en.

—Mais, monsieur me doit six années de gages; s'il voulait me payer?

—Te payer! imbécile, n'est-tu pas affranchi?

—Oui.

—Eh bien! quand je reçois une lettre affranchie, est-ce que je la paye?

Tom, abasourdi par ce raisonnement, ne demanda plus son compte et resta au service de Dumas.

Louis XV complimentait un seigneur sur le bel habit que celui-ci portait aux noces du duc de Chartres.

—Mais, sire, dit le courtisan, cela se doit.

Un vieil habitant du marais, arrêté à la Halle, était en train de marchander un melon. On le lui fait six francs.

—C'est trop cher, dit-il en le rendant à la marchande; et, d'ailleurs, il n'est pas assez avancé.

Alors celle-ci, mettant ses poings sur ses hanches:

—De quoi pas assez avancé!... Faut-il pas qu'il t'appelle papa?

Une des célébrités de ce système, le docteur P... rendait visite à Alexandre Dumas fils.

—Comme allez-vous? demande le docteur en entrant. J'ai un fameux mal de tête, moi.

—Moi aussi; je ne me sens pas bien.

—Vous savez qu'il faut très-peu manger.

—C'est que justement j'ai de l'appétit.

—Ah! ah! c'est différent. Mangez alors, il ne faut pas contrarier la nature. — Mon Dieu! que j'ai mal à la tête!

—Et moi, donc! Il faudrait peut-être prendre de l'exercice.

—Je cours toute la journée.

—Évitez les contrariétés.

—Dam! elles viennent toutes seules!

—Si vous voyagez un peu?

—Bon! et mes malades?

—Ah! vous êtes désespérant! Enfin, docteur, si vous prenez un bain de pied en attendant mieux?

—C'est une idée. Un bain de pied, parfait! Je me sauve! je souffre trop! Au revoir.

—Dites-donc, fait Dumas en retenant son malade par la manche, est-ce que vous ne laissez pas cinq francs pour ma consultation?

Un homme était en deuil de la tête aux pieds. Un de ses amis l'aborde tristement.

—Eh! bon Dieu! qui est-ce donc que vous avez perdu?

—Moi! dit-il, je n'ai rien perdu; c'est que je suis veuf!

MAISON FONDEE EN 1842.

J. B. ROLLAND ET FILS.

LIBRAIRES EDITEURS

ET

IMPORTATEURS D'ARTICLES

Français, Belges et Allemands.

Spécialités d'articles employés dans les maisons Religieuses, Séminaires, Lycées, Collèges, Pensionnats et Ecoles.

Livres de Comptes et Registres fabriqués avec papier de première qualité et reliés avec solidité.

CARTES A JOUER ET LAPEISSERIES.

Les personnes qui ne sont pas dans l'habitude d'acheter à notre librairie et, par conséquent, ne connaissent pas tous les avantages que nos nombreuses pratiques trouvent à notre Etablissement, voudront bien consulter nos listes de prix, ou de nous faire visiter avant d'aller acheter ailleurs.

J. B. ROLLAND ET FILS.

MONTRÉAL, RUE ST. VINCENT, 12 ET 14.

N. B. On peut facilement et en toute sûreté, se procurer de nos Livres ou autres articles, soit par l'express, ou par la Poste. Lorsque l'on envoie le prix des effets demandés, il faut ajouter dix par cent pour en payer le port, si l'expédition doit se faire par la Poste.

VINS D'ETE, CHAMPAGNE, etc.

1,000 CAISSES DE VIN DE BORDEAUX, à \$2.50 et au-dessus la caisse, des vendanges et marques favorites de "Barton et Questier," et "Nath Johnston."

200 CAISSES SAUTERNE ET BARSAC.

500 CAISSES CHAMPAGNE MOET ET CHANDON.

50 PANIERS D'EAU DE SELTZ ALLEMANDE FRAICHE.

250 CAISSES HOCK.

250 " MUSELLE.

Avec l'assortiment ordinaire d'ÉPICERIES FRAICHES.

A. MCGIBBON, Entrepôt Italien, rue St. Jacques.

BOTTES—SOULIERS—BOTTES.

MM. BRODEUR & BEAUVAIS, No. 278, Rue Notre-Dame, viennent de recevoir des meilleures manufactures d'Angleterre, un nouvel assortiment de Chaussures pour Messieurs, convenables pour l'été et l'automne. Aussi des Bottines Françaises pour Dames; des Souliers pour Dames de la Princesse Alice. Pantouffles brodées pour Dames. Pantouffles avec talons en Chevreau noir. Bottines pour Dames en Chevreau blanc, Satin et de Jean, qu'on a toujours en mains et qu'on offre en vente à des prix très raisonnables pour du comptant.

N. B.—Un assortiment considérable de Bottes en Toile pour Messieurs, Dames, Demoiselles, Garçons et Enfants, à moitié prix. Ces marchandises seront vendues pour argent comptant seulement.

BRODEUR & BEAUVAIS, Successeurs de J. & T. BELL, 278, Rue Notre-Dame, Montréal, 33d



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, seront reçues à ce Bureau jusqu'à Samedi, le 27 courant, à midi, pour fournir tous les matériaux, instruments et ouvrages demandés pour bâtir et compléter cinq loges de gardiens d'écluses, sur le Canal Chambly.

Les plans et devis peuvent être vus à ce bureau et au bureau du Canal à Chambly, le et après le 19 courant.

Les noms de deux personnes qui consentent à cautionner pour l'entrepreneur devront être annexés à chaque soumission.

Les Soumissions devront être adressées "Soumissions pour loges de gardiens."

L'on ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions proposées.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et marquées "Soumissions pour ouvrages au Canal Grenville," seront reçues à ce Bureau, jusqu'à MARDI SOIR, le 31 Aout courant, pour l'établissement d'environ CINQ MILLEs du CANAL GRENVILLE, et la construction de TROIS ECLUSES.

L'ouvrage peut être considéré comme un tout, ou être partagé en trois sections, comprenant chacune une écluse.

Les plans et spécifications peuvent être vus à ce Bureau ou au Bureau du Canal Lachine, le et après Jeudi, le 19 courant, où l'on peut aussi se procurer des blancs de soumissions imprimés et tout autre détail.

Chaque soumission devra contenir les noms de deux personnes solvables et responsables, voulant garantir l'exécution du contrat.

Le Département cependant ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 10 Aout 1870. 33

GEORGE YON,

PLOMBIER ET FERBLANTIER,

241,—Rue Saint Laurent,—241,

MONTRÉAL.

MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER

RÉFRIGÉRATEURS

Constructeur de Fournaies à Air chaud

POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS.

Toutes commandes exécutées avec soin.

4 mai, 1870.

BONNE NOUVELLE!

OUVERTURE DE

L'HOTEL DU CANADA

RUE ST. GABRIEL,

MONTRÉAL.

\$1 PAR JOUR SEULEMENT.

Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied.

Cet hôtel a été ouvert jeudi, le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire, et F. X. Beauchamp, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues.

Pension sans chambres à des prix très modérés. 207

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 208, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE, Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS

de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés.

Montréal, 4 mai 1870. 18zz



AVIS AUX CONTRACTEURS.

Des Soumissions cachetées adressées au soussigné seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI, le 25ème Jour d'AOUT prochain, pour la construction d'une Digue et Régulateur, à la tête du Canal Lachine.

Les plans et spécifications peuvent être vus à ce Bureau, ou au Bureau du Canal Lachine à Montréal le et après vendredi le 22 courant, où on peut obtenir des formes imprimées, pour soumissions et autres informations.

Les signatures de deux personnes responsables qui voudront devenir cautions pour l'accomplissement du contrat doivent être attachées à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 13 Juillet 1870. 24f.

PROVINCE DE QUEBEC COUR SUPERIEURE.

District de Montréal. In re PIERRE LORTIE Failli, ET TANCREDE SAUVAGEAU Syndic,

SAMEDI, le dix-septième jour de Septembre prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte

PIERRE LORTIE par MOUSSEAU & DAVID, SES PROCUREURS ad litem

Montréal, 15 Juillet 1870.

PROVINCE DE QUEBEC COUR SUPERIEURE.

District de Montréal. No. 1144.

AVIS est par le présent donné que Philomène A. Allard, de la Paroisse de Lachine, dit District, a intenté, le ou vers le dix Avril dernier, une action en séparation de biens contre Herménégilde Viau, maintenant absent de cette Province.

MOUSSEAU & DAVID, AVTS. ET PROCUREURS DE LA DITE DAME P. ALLARD.

Montréal, 4 Juillet 1870.

REDUCTION.

GLACIERES GLACIERES

C'est le bon temps de se procurer une bonne GLACIERE, A BON MARCHÉ.

UNE réduction de 20 par cent sera faite à tout acheteur, une visite est respectueusement sollicitée.

GEORGE YON, Ferblantier et Plombier, No. 241 RUE ST. LAURENT.

LEGGO & Cie.,

LEGGOTYPistes, ELECTROTYPistes, STEREOTYPistes, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES,

PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTRÉAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

A L'ENSEIGNE DU CADENAS D'OR

VOUS trouverez les meilleures GLACIERES, BARATTES AU BEURRE, et BARATTES pour faire la CREME A LA GLACE. Le soussigné a aussi à son emploi des FERBLANTIERS, PLOMBIERS, COUVREURS en tôle galvanisée, ferblanc et en tôle, aussi toutes espèces de réparations faites à l'ordre.

L. J. A. SURVEYER, 524 Rue Craig, Montréal. 23a

ETABLIE EN 1840

F. X. BEAUCHAMP,

(successeur de D. Smillie.) Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRECIEUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts.

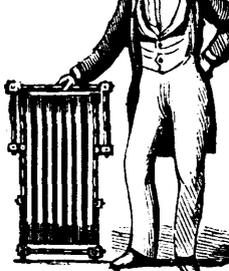
MONTRÉS et BIJOUX soigneusement et promptement réparés.

No. 14, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presque en face du côté droit de la Banque du Peuple

Montréal, 4 mai 1870. 18ay

LA CHAISE-PLIANTE et la CHAISE-CANAPÉ combinées EN UNE SEULE, BREVETÉE.

G. M. FANDUWARD ET CIE., 231f 283, rue Notre-Dame.



CAMP HRE ANGLAIS RAFFINE.

GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS A VENDRE PAR J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN. DISPENSAIRE DE LA CITE Vis-à-vis Mussen, 252, RUE NOTRE DAME, 252 MONTREAL. 18z

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE,

363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.)

Le Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médecines Patentées, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Savons, Savons de Toilette, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc.

Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin.

JAMES GOULDEN, 21zz

Montréal, 26 mai 1870.

L. P. DUFRESNE,

MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRAVÉES

E. POITRAS,

FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES DE TOUTES SORTES.

65, RUE ST. JOSEPH, (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL. Ordres pour Fournaies à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poèles de Cuisine et de Salles, Fourneaux de Poèles, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblanc et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude.

PRIX EXTREMEMENT MODERÉS. 18z

DÉPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 19 Aout, 1870.

L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 14 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d

THOMAS MUSSEN,

Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom.

TAPIS ET PRELATS DE CHOIX. De Velours, Bruxelles ou Tapestry.

ORNEMENTS D'EGLISES. Tentures pour Salons, Françes en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18zz

"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an PAR NUMERO..... 10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.

Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 1--COTE DE LA PLACE D'ARMES--1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319--RUE ST. ANTOINE--319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Jedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT..... \$2.50 par année Aux États-Unis..... 3.00 Par numéro..... 5 Centins

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES..... 10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

FRAIS DE POSTE--ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1. Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.